



# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / LUNDI 13 MAI 2024 // N°811 // PRIX 20 DA / Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

CINQ ENFANTS MEURENT PAR NOYADE

## DRAME AUX SABLETTES, ALGER

Lire en page 2



L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE EN ALGÉRIE, ABDELKADER TALEB OMAR :

## LA POSITION « FORTE » DE L'ALGÉRIE PERMET AU SAHARA OCCIDENTAL D'ESPÉRER

Lire en page 3



## ALGÉRIE - BAHREÏN COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EN PERSPECTIVE

Lire en page 6



MÊLÉ À DES AFFAIRES DE CORRUPTION EN BELGIQUE

# LE MAROC DANS DE SALES DRAPS

Lire en page 3



SELON LE PRÉSIDENT TURC, RECEP TAYYIP ERDOGAN

« BENYAMIN NETANYAHU A ATTEINT UN NIVEAU CRIMINEL QUI RENDRAIT HITLER JALOUX ! »

Lire en page 4



## CINQ ENFANTS MEURENT PAR NOYADE DRAME AUX SABLETTES, ALGER



Les services de la Protection civile (PC) ont annoncé, samedi soir, que cinq (5) enfants ont péri par noyade aux Sablettes (Alger) alors que deux (2) autres sont admis aux soins intensifs. Selon la PC, le corps sans vie d'un des enfants a été repêché sur place, six (6) autres ont été transférés à l'hôpital Mustapha-Pacha où quatre y ont rendu l'âme, tandis que deux autres sont admis aux soins intensifs. On ne connaît pas exactement les circonstances de la noyade mais certains avancent le fait que le week-end avait coïncidé avec un accès de chaleur et beaucoup de jeunes avaient été tentés par une trempette, d'autant que la mer borde les jardins des Sablettes. Or ce jour-là, malgré la chaleur relativement élevée, il y avait du vent et un fort courant marin. L'enquête déclenchée définira les causes réelles de la noyade malheureuse de ces cinq enfants.

## LE PRÉSIDENT COLOMBIEN DEMANDE À LA CPI UN MANDAT D'ARRÊT CONTRE NETANYAHU

Le président colombien Gustavo Petro, qui a déjà rompu tout lien diplomatique avec Israël, l'accusant de "génocide" dans la bande de Gaza, a appelé vendredi la Cour pénale internationale (CPI) à émettre un mandat d'arrêt à l'encontre du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. "Netanyahu n'arrêtera pas le génocide. Cela implique un mandat d'arrêt international de la Cour pénale", a écrit Petro sur X, en réponse à un message sur le réseau social évoquant la volonté du Premier ministre israélien de lancer une opération militaire terrestre sur la ville de Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, a rapporté RTBF. Il a en outre suggéré que "le Conseil de sécurité (des Nations unies) devrait envisager la mise en place d'une force de maintien de la paix sur le territoire de Gaza". Le 1<sup>er</sup> mai, Petro a annoncé rompre ses relations diplomatiques



avec Israël, emboîtant le pas à la Bolivie et au Belize, après avoir interrompu l'achat d'armement fabriqué par Israël, l'un des principaux fournisseurs des forces de sécurité du pays sud-américain, "On ne peut pas revenir aux époques de génocide, d'extermination d'un peuple entier", avait dit le président colombien lors d'un discours.

UN DOCUMENT D'UNE RARE VALEUR HISTORIQUE DATANT DE 1871 EXHUMÉ À LAGHOUAT

## LA LETTRE D'UN DÉPORTÉ ALGÉRIEN EN NOUVELLE-CALÉDONIE AU SULTAN OTTOMAN ABDULHAMID II

Le Centre de recherche en sciences islamiques et civilisations de Laghouat a découvert un document historique "rare dans sa version originale", la lettre d'un déporté algérien en Nouvelle-Calédonie, un des héros de la résistance populaire menée par Cheikh El-Haddad et Cheikh El-Mokrani, a fait savoir le directeur du Centre, Ahmed Benseghir. Benseghir a précisé que dans le cadre de ses recherches sur la vérification des manuscrits, il a découvert "un document historique rare dans sa version originale en rapport avec l'histoire nationale", ajoutant qu'il s'agit d'une lettre historique adressée par un exilé algérien depuis l'Extrême-Orient, un des héros de la résistance populaire dans l'insurrection menée par Cheikh El-Haddad et Cheikh El-Mokrani, au calife de l'époque, le sultan ottoman Abdulhamid II". Ce document rapporte "les souffrances endurées par les prisonniers musulmans algériens lors de leur déportation forcée et leur exil de leur pays vers la Nouvelle-Calédonie, relatant comment ils ont été transportés à travers les mers et les océans pendant cinq mois dans des conditions pénibles, parcourant des milliers de miles, et comment ils ont été abandonnés dans un pays étranger avec lequel ils n'avaient aucun lien ni avec ses habitants, ni avec sa culture et sa langue, et encore moins sa religion". Il a indiqué que ce document évoque également "les tentatives d'évasion des exilés pour regagner leur pays, certains ayant réussi" comme ce fut le cas pour l'auteur du document en 1298 de l'Hégire, dénommé "Aaziz Ibn Cheikh El Haddad", tandis que d'autres ont échoué, et



peut-être avec des fins tragiques pour beaucoup d'entre eux". Le document révèle, selon la même source, que son auteur avait pris la fuite de son lieu d'exil vers les Lieux saints en 1298 de l'Hégire et y est resté. La lettre évoque les retrouvailles, huit ans plus tard, avec son frère (en 1300 de l'Hégire), décédé sept ans après à La Mecque où il a été enterré en 1307 de l'Hégire. Son sort était méconnu des historiens sachant que les écrits historiques soulèvent un "grand point d'interrogation concernant sa fin, car il était l'un des fils du Cheikh El-Haddad", a-t-il dit. Destiné au Sultan ottoman, le document "contient quatre pages en calligraphie moyen-orientale", ajoute le chercheur, faisant remarquer qu'il y a au moins "deux autres pages manquantes à la fin". Le document a fini dans la bibliothèque familiale de Cheikh Sidi El Hadj Benchaâ Benali El Hazourli (Laghouat) qui regorge d'importants manuscrits, a rappelé le chercheur. Lancée dans le cadre des orientations de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRSDT), l'initiative a pour objectif la sau-

vegarde de la mémoire nationale. Elle s'inscrit également dans le cadre des efforts du Centre qui œuvre à scanner, répertorier et récupérer les archives de la mémoire nationale conservées dans les bibliothèques familiales dans les quatre coins du pays, a fait savoir le chercheur. "Le document a été présenté à l'occasion de la Journée nationale de la mémoire décrétée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en commémoration des sacrifices du peuple algérien dans les différentes étapes de sa lutte contre la colonisation française, notamment le 8 mai 1945", affirme le chercheur. Ce document et bien d'autres similaires "seront publiés avec des articles scientifiques de chercheurs pour aider à dévoiler de nombreuses vérités sur les crimes de la France coloniale contre le peuple algérien", a-t-il fait savoir. Le Centre lancera, le dernier trimestre 2024, des projets "accordant une importance majeure au dossier de la mémoire nationale, en accompagnant des efforts de l'Etat pour la récupération des archives nationales se trouvant à l'autre rive de la Méditerranée".

LA JURISTE FRANCO-PALESTINIENNE RIMA HASSAN AFFIRME :

## « LA POLITIQUE COMMUNE DE L'EUROPE SUR LA PALESTINE EST UN ÉCHEC TOTAL »

La juriste franco-palestinienne affirme, dans une interview accordée à un média turc, que l'Union européenne « fracturée » a du mal à structurer sa politique étrangère autour d'un discours unique, clair qui se réfère au droit international. C'est à Tunis, - capitale de la parole désenchaînée pour ce qui est de la cause palestinienne -, en terrain conquis, que la juriste

franco-palestinienne Rima Hassan a pris la parole dans le cadre d'une session extraordinaire du Forum social Maghreb-Machrek, intitulée : "Palestine, notre avenir. La guerre contre Gaza est un défi aux valeurs humanitaires et démocratiques". Cet événement organisé en signe de solidarité avec les Gazaouis, s'est tenu, samedi 11 mai 2024, au Palais des Congrès

dans la capitale Tunis. Dans son discours, Rima Hassan évoque la bataille de narratifs dans le contexte de « la Palestine est un sujet européen ». Elle affirme que l'Union européenne qui se définit comme une puissance normative à l'international, guidée par un ensemble de valeurs fondées sur le maintien de la paix, de la liberté, de la démocratie, de la souveraineté du

droit et des droits humains dans sa politique étrangère commune, n'a pas réussi à manifester une position commune et cohérente quant à la cause palestinienne. "Nous constatons actuellement une dissonance entre ce que l'Union européenne prétend être et ce qu'elle est réellement, en ce qui concerne la question palestinienne", a-t-elle affirmé.

**L'EXPRESS**

Quotidien national d'information  
édité par la  
**SARL ADRA COM**

Adresse : Maison de la  
presse Abdelkader safir,  
02 Rue Farid Zouiouache,  
Kouba, Alger  
Tel/FAX Administration  
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION:

**ZAHIR MEHDAOUI**

zahir.mehdaoui1969@gmail.com  
Email:  
redaction@express-dz.com  
Site Web:  
www.lexpressquotidien.dz  
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur  
de l'administration  
et des finances  
**NOURDINE BRAHMI**  
Service-pub@expressquotidien.dz

**Impression SIA**  
Alger Bab Ezzouar

**«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:  
L'Entreprise Nationale  
de communication d'Édition  
et de Publicité»**  
**Agence ANEP 01, Avenue Pasteur  
Alger**

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45  
020.05.13.77  
Email : agence.regie@anep.com.dz  
Programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz



MÊLÉ À DES AFFAIRES DE CORRUPTION EN BELGIQUE

# Le Maroc dans de sales draps

Un autre scandale a éclaté à Bruxelles concernant des ingérences marocaines en Belgique où le parquet bruxellois a ouvert une information judiciaire. Selon des informations rapportées par des médias belges, l'Office central pour la répression de la corruption (OCRC) a rédigé fin décembre un procès-verbal initial.

Le document reprend les révélations du magazine « Investigation » de la RTBF rapportant des influences, voire des ingérences, voire des faits potentiels de corruption publique du Royaume du Maroc en Belgique. Après cela, « une enquête à l'information a été ouverte par le parquet de Bruxelles à la fin mars 2024 », selon les médias belges. Le parquet de Bruxelles s'est refusé à tout autre commentaire à ce stade et ne souhaite par exemple pas préciser pour quel(s) chef(s) l'information était ouverte. Fin mars, le nouvel article du Code pénal criminalisant "les ingérences étrangères dans un processus démocratique", n'existait pas encore. Adopté début avril, ce nouvel article a déjà été utilisé par le parquet fédéral pour entamer son enquête sur le "Russiagate" au Parlement européen. Dans cette affaire, des assistants et des eurodéputés d'extrême droite sont soupçonnés d'avoir porté le narratif russe au cœur des institutions européennes. Certains contre des sommes



d'argent. Dans cette nouvelle enquête portant cette fois sur les activités troubles du Maroc en Belgique, il y a fort à parier que l'information a été ouverte sur la base d'éventuels leviers utilisés par les Etats étrangers pour influencer notre démocratie. Le Maroc a été mêlé à une série de scandales, ces dernières années. En juillet 2021, une enquête mondiale menée par des médias internationaux a révélé l'utilisation, entre autres, par le Maroc du logiciel d'espion-

nage Pegasus mis au point par l'entreprise sioniste NSO Group. Des journalistes marocains et étrangers ainsi que des hommes politiques étrangers figurent parmi les victimes de ce logiciel. Ce scandale international a été révélé par 16 rédactions coordonnées par l'organisation Forbidden Stories, avec l'appui technique d'Amnesty International, qui se basent sur une liste de plus de 50 000 numéros de téléphone, présélectionnés par certains clients de NSO Group

pour une éventuelle mise sous surveillance. Pegasus, qui permet de prendre le contrôle d'un téléphone, donne accès à l'intégralité du contenu de l'appareil ainsi qu'à son micro et à sa caméra. En Espagne, le juge qui avait classé l'enquête sur l'utilisation du logiciel d'espionnage Pegasus contre des membres du gouvernement de son pays, un scandale dans lequel le régime du Makhzen marocain est fortement impliqué, a décidé de relancer ses investigations, après avoir reçu des documents des autorités judiciaires françaises. Le juge en a ainsi décidé après « avoir reçu une décision d'enquête européenne », mécanisme de coopération entre Etats membres de l'UE dans les enquêtes pénales, « émise par les autorités judiciaires françaises », avait indiqué le tribunal de l'Audience nationale dans un communiqué publié le 23 avril dernier. En décembre 2022, le Makhzen a été éclaboussé par un autre scandale de corruption au Parlement européen.

Y.S.

VOTE DE L'ONU SUR L'ADHÉSION DE LA PALESTINE :

## «Une double victoire de la diplomatie algérienne»

Militant infatigable des droits de l'homme, et président du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (CNASPS), Dr Saïd Ayachi, a déclaré hier que l'Algérie a remporté une double victoire diplomatique à l'ONU dans le cadre de ses missions à défendre les causes justes pour la liberté des peuples, particulièrement celles des peuples de Palestine et du Sahara Occidental. Le président du CNASPS dit s'attendre à ce que cette victoire en appelle d'autres. «Cela fait indéniablement plaisir d'ajouter ce trophée au prestigieux palmarès de la diplomatie algérienne forte, avant même l'indépendance, de ses invariants, ses fondamentaux et présen-

tement porteuse des espoirs du Sud global dont elle n'a pas manqué de défendre les causes justes, avec persévérance et ténacité », a-t-il souligné lors de son intervention sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale. «Le vote massif pour le droit de l'Etat palestinien, déjà membre avant sa division, ne fait plus mystère puisqu'il rend justice à ce peuple qui lutte pour son indépendance », a-t-il ajouté. «Le monde, poursuit-il, a fini par se ranger du côté de la justesse de cette cause, après que les médias occidentaux observaient, silencieux, le génocide perpétré par les forces armées de l'entité sioniste», relevant que semaine après semaine, comment les rues du

monde entier se sont mobilisées pour la défense des droits du peuple palestinien. « On n'a pas vu ces manifestations depuis la guerre du Vietnam », fait-il remarquer, et de rappeler « comment les campus universitaires, à travers le monde et notamment aux Etats-Unis, se sont mobilisés pour la cause palestinienne ». «Cela a entraîné des Etats, comme l'Espagne et la Belgique, qui ont pris fait et cause pour la reconnaissance d'un Etat palestinien », explique Saïd Ayachi. « C'est ainsi que par un effet d'entraînement, les Etats, les uns après les autres, ont reconnu la justesse de cette revendication », constate le militant.

Y.B.

L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE EN ALGÉRIE, ABDELKADER TALEB OMAR :

## La position « forte » de l'Algérie permet au Sahara occidental d'espérer

L'ambassadeur de la République arabe sahraoui en Algérie, Abdelkader Taleb Omar, a exprimé la gratitude du peuple sahraoui et de son gouvernement pour la position de l'Algérie sous la direction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui soutient les causes justes dans le monde, notamment la question sahraoui. L'ambassadeur sahraoui a indiqué, lors de son intervention sur les ondes de l'émission « Illuminations » de la Radio algérienne Multimédia, que la rencontre tenue par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avec son homologue sahraoui, Ibrahim Ghali, à Alger, a été « très fructueuse et a été l'occasion où le

Président Tebboune a renouvelé son engagement à soutenir la lutte du peuple sahraoui », réitérant son droit à l'accession à la liberté et à l'indépendance à travers un référendum libre et équitable d'autodétermination conformément à la légitimité internationale, la question sahraoui étant considérée comme « une question de décolonisation conformément aux règlements des Nations Unies et à la Charte de l'Union africaine ». L'ambassadeur sahraoui a indiqué que le président Tebboune « a tenu à souligner lors de cette rencontre la cohérence de la position de l'Algérie sur la question sahraoui comme une question juste », affirmant que la posi-

tion de l'Algérie est conforme à la légitimité internationale et aux règlements de l'Union africaine, qui stipulent « le non-empiètement sur les frontières héritées du colonialisme ». Dans son intervention, l'ambassadeur sahraoui à Alger, Abdelkader Taleb Omar, a révélé que « le peuple sahraoui s'apprête prochainement à célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire du début de la lutte menée par le Front populaire de libération de Saguia El Hamra et d'Oued Eddahab », pour recouvrer « la souveraineté et la reconnaissance du Front Polisario comme seul et unique représentant légitime du peuple sahraoui ».

I. Med Amine

ABDELKADER GUELLATI, SPÉCIALISTE DES QUESTIONS PALESTINIENNES, À «L'EXPRESS» :

## « LE PEUPLE PALESTINIEN DÉTIENT ENCORE LES CARTES DU JEU POLITIQUE ET MILITAIRE »

Bien que le Conseil de sécurité ait adopté vendredi dernier, à l'unanimité, un communiqué de presse initié par l'Algérie appelant à des enquêtes immédiates, indépendantes, complètes, transparentes et impartiales pour déterminer les circonstances derrière les charniers découverts dans la bande de Gaza, montrant le véritable visage d'Israël, l'entité sioniste continue d'adopter une politique d'Etat criminel et de persister dans le génocide et les déportations jusqu'à l'outrance. Dans la déclaration adoptée à l'issue du débat à huis clos convoqué par l'Algérie mardi dernier sur les charniers à Gaza, les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur profonde préoccupation face aux informations faisant état de la découverte de charniers dans et autour des hôpitaux Nasser et Chifa à Gaza, où plusieurs centaines de personnes ont été hospitalisées. Autant de crimes impunis sous les yeux complices de la communauté internationale. Nous avons sollicité, pour en savoir plus sur le sujet, le chercheur spécialisé dans les questions liées à la Palestine et au combat palestinien, le journaliste Guellati Abdelkader, pour savoir comment évoluent les opérations sur le terrain et quelle tactique adopte le Hamas pour tenir aussi longtemps, et mieux, pour faire échouer toutes les stratégies sionistes. Guellati est d'autant mieux outillé qu'il a vécu pendant longtemps, lors de ses études universitaires, au Moyen-Orient, et de ce fait, s'était spécialisé sur le dossier Palestine. Ainsi, pour Guellati, « malgré les espaces réduits de Gaza et assiégés par l'entité sioniste, malgré le silence entendu de certains régimes régionaux implicitement alliés à l'Etat criminel, le peuple palestinien, par le biais de la résistance, détient toujours la majorité des cartes dans le jeu politique et militaire ; c'est pourquoi la décision finale que la Palestine a présentée aux parties parrainant l'ensemble des accords entre les deux parties - l'entité sioniste et la résistance palestinienne - concernant l'arrêt des opérations militaires, a démontré l'aptitude et la bonne lecture de la situation dans la région sous la direction du Hamas », tandis que « l'échec de l'entité sioniste à gérer la bataille ouverte avec la résistance a été clairement démontré ». De ce fait, « les opérations militaires à Rafah ont révélé rapidement, le lendemain même de la nouvelle agression sur Rafah, l'échec des objectifs sionistes ». Et « les déclarations de la résistance sur un accord de cessez-le-feu à ses conditions renseignaient sur la position de force que détenait encore le Hamas », malgré le génocide israélien, car au plan tactique et stratégique, l'entité sioniste n'a enregistré aucun succès décisif sur le terrain ». L'analyste politique estime que « les universités occidentales - qui ont pris la question palestinienne à bras-le-corps - ont fait preuve d'une grande conscience et d'un changement certain dans la compréhension des questions humanitaires, à une époque où certains régimes et peuples, malheureusement, restaient silencieux ou marqués par des positions froides et affligeantes qui ne reflètent pas l'ampleur de la question palestinienne et sa place centrale dans la conscience arabe et musulmane ». Heureusement, affirme-t-il, « la position algérienne est l'une des positions arabes et islamiques les plus fortes, et nous voulons toujours le meilleur et le plus expressif pour notre pays ». En fait, désespéré par les positions défaitistes de beaucoup de pays arabes, « le peuple palestinien attend beaucoup de l'Algérie officielle, car la position algérienne reste - encore et toujours - une position formellement solidaire, que ce soit sur le plan des institutions, sur le plan national, au niveau régional, arabe et international ».

Propos recueillis par Fayçal Oukaci

PROCÈS DE L'AFRIQUE DU SUD  
CONTRE ISRAËL DEVANT LA CIJ

## L'EGYPTE ANNONCE SON INTENTION D'INTERVENIR POUR LE SOUTENIR

La République arabe d'Égypte a annoncé son intention d'intervenir officiellement pour appuyer la plainte déposée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de justice, pour examiner les violations par Israël de ses obligations en vertu de la Convention pour la prévention et la punition du crime de génocide dans la bande de Gaza. Dans un communiqué publié hier, le ministère égyptien des Affaires étrangères a expliqué que l'avancement de la déclaration d'intervention dans la cause en question intervient dans un contexte d'aggravation de l'intensité et de la portée des agressions israéliennes contre les civils palestiniens dans la bande de Gaza, de persistance des pratiques systématiques contre le peuple palestinien consistant à cibler directement les civils et à détruire l'infrastructure dans la bande, et à pousser les Palestiniens à se déplacer et à s'expatrier hors de leur territoire, ce qui a conduit à la création d'une crise humanitaire sans précédent qui a créé des conditions inhabitables dans la bande de Gaza, en violation flagrante des dispositions du droit international et du droit international humanitaire, ainsi que de la quatrième convention de Genève de 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre. De plus, l'Égypte a demandé à Israël de se conformer à ses obligations en tant que puissance occupante, d'appliquer les mesures provisoires émises par la Cour internationale de justice qui exigent d'assurer un accès adéquat à l'aide humanitaire et de secours répondant aux besoins du peuple palestinien dans la bande de Gaza, et de ne pas autoriser les forces israéliennes à commettre des violations contre le peuple palestinien en tant que peuple protégé conformément à la Convention pour la prévention et la punition du crime de génocide. L'Égypte a également réitéré sa demande au Conseil de sécurité et aux parties internationales influentes, de prendre des mesures immédiates pour mettre fin au feu dans la bande de Gaza et aux opérations militaires dans la ville palestinienne de Rafah, et de fournir la protection nécessaire aux civils palestiniens.

Wafa

SELON LE PRÉSIDENT TURC, RECEP TAYYIP ERDOGAN

# «Benyamin Netanyahu a atteint un niveau criminel qui rendrait Hitler jaloux !»

Dans une interview au journal grec Kathimerini, rapportée par l'agence Anadolu, le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a déclaré que le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu a « atteint un niveau criminel qui rendrait Hitler jaloux, en raison des méthodes de génocide qu'il a mises en œuvre ».

Le président turc qui a décidé récemment de geler les échanges commerciaux de son pays avec Israël et de s'associer au procès de l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de Justice contre Tel Aviv concernant le génocide à Gaza, se montre de plus en plus sévère et cinglant envers le chef du gouvernement de l'entité sioniste. Dans cet entretien, il a réitéré ses condamnations des violations sionistes des droits et des libertés, en particulier le droit à la vie, des Palestiniens. « Est-il possible de regarder ce qu'Israël inflige à la population de Gaza depuis des mois et de considérer qu'il est légitime pour Israël de bombarder des hôpitaux, de tuer des enfants, d'opprimer des civils et de condamner des innocents à la faim, à la soif et au manque de médicaments sous divers prétextes ? Qu'a fait Hitler dans le passé ? Il a opprimé et tué des gens dans des camps de concentration. Gaza n'a-t-elle pas été transformée en prison à ciel ouvert non seulement après le 7 octobre, mais aussi des années auparavant ? Les habitants n'ont-ils pas été contraints de vivre avec des ressources limitées pendant des années, un peu comme dans un camp de concentration ? » S'est-il interrogé. L'armée sioniste a dépassé toutes les lignes rouges. Elle massacre des populations



civiles, prend pour cible des ambulances, frappe des points de distribution de nourriture et ouvre le feu sur des convois d'aide... Tout en mettant à nu les comportements fascistes de l'armée sioniste, le président turc, a pris la défense de la résistance palestinienne. : « Le Hamas a accepté l'accord de cessez-le-feu, mais le gouvernement israélien a opposé un refus, car son intention est d'occuper totalement la bande de Gaza, où il poursuit

ses massacres. La cruauté et les massacres se poursuivent. Nous continuons à nous efforcer de trouver une solution. Ceux qui soutiennent Israël doivent réfléchir de nouveau à tous ces événements et se ranger du côté de ceux qui défendent la paix et la tranquillité avec un sens de la responsabilité historique » souligne-t-il, en précisant que la résistance palestinienne n'existerait pas s'il y avait eu « un État palestinien souverain, indépendant et géogra-

phiquement intégré, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale ». Il appelle dans ce sens, à la mise en œuvre de la solution fondée sur deux États, car elle est le seul moyen de garantir une paix durable dans la région. Pour rappel Erdogan s'est déjà pris au mois passé au chef du gouvernement sioniste, en le qualifiant de « l'Hitler de notre époque » qui sera tôt ou tard châtié pour ses crimes.

Boualem B.

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME À GHAZA

## L'Afrique du Sud interpelle la communauté internationale

L'Afrique du Sud a appelé la communauté internationale, y compris les alliés de l'entité sioniste, à redoubler d'efforts pour mettre fin aux « persécutions et aux violations flagrantes des droits de l'homme » pratiquées par l'entité sioniste contre les civils palestiniens dans la bande de Gaza depuis plus de sept mois et à ne pas fermer pas les yeux sur le génocide qui s'y déroule. Le président Cyril Ramaphosa a déclaré, samedi, que « le monde doit faire davantage d'efforts pour mettre fin à la persécution des Palestiniens, y compris à la persécution de nombreuses femmes et enfants innocents », ont rapporté des médias. « Les violations flagrantes des droits de l'homme commises par l'entité sioniste contre les Palestiniens ont atteint des niveaux incompréhensibles de cruauté, de haine et d'oppression extrêmement violente », a poursuivi le président sud-africain. Ramaphosa a annoncé que son pays avait soumis, vendredi dernier, une



« demande urgente » à la Cour internationale de justice (CIJ) pour qu'elle prenne des mesures supplémentaires pour protéger le peuple palestinien de Gaza contre les violations flagrantes et inacceptables de ses droits en vertu de la Convention sur le génocide lors de l'agression sioniste brutale en cours contre la ville de Rafah, dans le sud de la bande. Pretoria a souligné, dans sa

demande, que « les mesures ordonnées par la Cour internationale de justice ne répondent pas à l'évolution des circonstances à Gaza », en référence à la décision rendue, fin janvier, par la cour ordonnant que des mesures soient prises pour prévenir le génocide à Gaza. Fin décembre dernier, l'Afrique du Sud a déposé une plainte contre l'entité sioniste devant la CIJ pour violation de la

Convention des Nations unies de 1948 pour la prévention du génocide. Plus tard, plusieurs pays ont soumis des demandes pour se joindre à cette cause, notamment la Turquie, le Nicaragua, la Colombie et la Libye. L'Afrique du sud a par ailleurs demandé à la Cour internationale de Justice (CIJ) d'ordonner à Israël de se retirer de Gaza dans le cadre de mesures d'urgence supplémentaires réclamées dans un contexte de guerre à Gaza, a fait savoir le tribunal des Nations unies dans la journée de vendredi. Dans le cadre du dossier qui a été déposé par l'Afrique du sud auprès de l'instance - Pretoria y accusait l'entité sioniste de commettre des actes génocidaires à l'encontre des Palestiniens - la Cour mondiale avait ordonné à Israël de s'abstenir de toute action susceptible de relever des dispositions de la Convention sur les génocides et de garantir que ses troupes ne commettraient aucun acte génocidaire à l'encontre des Palestiniens. Y.B.

À L'OCCASION DU 62<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

# Distribution de près de 40 000 logements AADL dans la wilaya d'Alger

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a annoncé, avant-hier, la distribution de près de 40 000 unités de logement dans le cadre de la formule de location-vente «AADL» dans la wilaya d'Alger, et ce, à l'occasion du 62<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance le 5 juillet prochain.



«**N**ous assurons les souscripteurs que nous serons à l'heure pour la distribution de 40 000 unités de logement dans la capitale en général, le 5 juillet prochain, dont 20 000 unités à Sidi Abdellah», dira Belaribi lors d'une visite de terrain sur le site des 13.300 logements «AADL» dans la nouvelle ville de Sidi Abdellah (Alger), en compagnie du wali de la wilaya d'Alger, Abdenour Rabehi. Le ministre a soutenu que ces logements achevés disposent de toutes les commodités nécessaires, après que son département ministériel a veillé à concilier la construction des logements et la réalisation des équipements publics, tout en saluant la rapidité de l'achèvement du pôle urbain de 13.300 logements à

Sidi Abdellah, dont les travaux ont commencé fin 2021. Belaribi a souligné, en outre, que le taux d'avancement des travaux du projet des 10 507 logements, dont le coup d'envoi a été donné par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le 5 juillet 2023, est de 80 %, les travaux de bétonnage étant terminés, tandis que les travaux des différents réseaux vont bientôt commencer. Lors de la présentation d'un exposé sur l'avancement des travaux des projets en cours de réalisation à Sidi Abdellah, le directeur général de l'AADL, Fouad Mokrani, a fait état de l'achèvement des travaux des logements ainsi que de l'aménagement extérieur tridimensionnel du projet des 13 300 logements, avec «un progrès notable dans les

travaux routiers et les réseaux primaires et secondaires, y compris l'électricité, le gaz et la fibre optique».

Il a rappelé que le pôle urbanistique dispose de deux réseaux séparés des eaux usées et des eaux pluviales, en sus de trois stations de pompage et d'une station d'épuration des eaux usées. Il compte également deux centres commerciaux, 5 kiosques, 5 placettes et des petits stades.

Il est également doté d'un grand parc de 4 hectares, avec accès gratuit à internet, des petits stades, un stade omnisports, des espaces pour enfants, un théâtre en plein air et une piscine.

L'espace urbanistique dispose également de 30 équipements publics, dont 11 écoles primaires, 5 CEM, 2 lycées, 2 dis-

pensaires, 2 postes de police, une unité de la Protection civile, deux bibliothèques, une mosquée et deux centres de rechargement des voitures électriques.

S'agissant du projet des 10 507 logements, M. Mokrani a affirmé que toutes les structures publiques nécessaires y sont réalisées, en l'occurrence les écoles primaires, les CEM et lycées, outre une mosquée, une clinique, une bibliothèque, le siège de la Sûreté urbaine et deux centres commerciaux.

Estimant que le projet enregistre «un rythme avancé» des travaux, le directeur général a affirmé que les travaux de coulage du béton touchent à leur fin, en attendant l'entame des travaux d'aménagement interne et externe.

R.S.

ORGANISATIONS ESTUDIANTINES

## L'UNEA TIENT SON 13<sup>E</sup> CONGRÈS

Les travaux du 13<sup>e</sup> congrès de l'Union nationale des étudiants algériens (UNEA) ont débuté, samedi à Alger, durant lesquels il sera procédé à l'adoption du renouvellement des différentes structures de cette organisation estudiantine et de ses statuts.

Lors de ce congrès tenu à l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediene (USTHB) à Bab Ezzouar, le secrétaire général de l'UNEA, Abdelatif Boudiaf, a affirmé que l'UNEA «a été et demeure la locomotive de l'action estudiantine en Algérie et un élément de mobilisation de toutes les énergies de la jeunesse en général et des étudiants en particulier». L'Union «vit l'étape la plus importante de sa lutte, à savoir le 13<sup>e</sup> congrès, où les participants procéderont au renouvellement de ses différentes structures et de sa direction, ainsi que l'actualisation des statuts conformément à la conjoncture actuelle aux niveaux académique, juridique, économique et social», a-t-il souligné. Abdelatif Boudiaf a salué, à cette occasion, «les efforts de l'Etat, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans le soutien au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, notamment dans le domaine de la numérisation, devenue une réalité et qui a opéré un grand changement dans la vie de l'étudiant». Pour lui, l'Union restera «un moyen efficace pour construire une communauté estudiantine forte» et œuvrera à «renforcer le front interne, notamment dans la conjoncture actuelle et les défis sécuritaires, politiques et économiques auxquels la région est confrontée». Le président du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, quant à lui, a qualifié ce congrès «d'occasion importante pour la révision, la consultation et la détermination du processus de cette organisation estudiantine».

R.N.

SANTÉ

## LE CENTRE ANTI-CANCER DE CONSTANTINE SE DOTE D'UN NOUVEL ACCÉLÉRATEUR LINÉAIRE DE PARTICULES

Le Centre anti-cancer (CAC) du Centre hospitalier universitaire (CHU) Dr. Benbadis de Constantine, vient de bénéficier d'un nouvel accélérateur linéaire de particules, rapporte la directrice de la Santé et de la population (DSP).

Cet équipement de radiothérapie est le quatrième du genre en faveur de cet établissement de santé, destiné à accueillir des malades de Constantine et des autres wilayas de l'Est et du Sud-est du pays, dira à l'APS, Mme Lynda Boubguira.

L'acquisition de ce matériel médical sophistiqué, intervient

dans le cadre des mesures prises par les responsables locaux du secteur de la Santé visant l'amélioration de la prise en charge médicale des cancéreux, a-t-elle indiqué.

Le nouvel accélérateur sera affecté au nouveau service d'extension du CAC, en voie d'exploitation, dans le but d'améliorer de manière significative la prise en charge des malades et de réduire les délais des rendez-vous de patients nécessitant une radiothérapie.

Une équipe pluridisciplinaire composée de médecins spécialistes et d'agents paramédicaux,

sera mobilisée en vue d'une prise en charge optimale des patients, tout en contribuant à renforcer le centre anti-cancer en main d'oeuvre qualifiée et

nécessaire, a encore précisé la même source.

Il est à signaler que plus d'un millier de malades ont suivi depuis le début de l'année 2023,

des soins en radiothérapie, au niveau du CAC du CHU Dr. Benbadis de Constantine.

R.N.

## Saisie de 3 250 comprimés d'ecstasy à Alger

Les services de police de la première circonscription administrative d'Alger-Centre, en charge de la lutte contre le trafic illicite de drogues dures et de produits psychotropes, sont parvenus, il y a quelques jours, à démanteler une dangereuse bande criminelle versée dans le commercialisation de comprimés d'ecstasy. C'est ce qu'a annoncé la DGSN dans un communiqué publié hier. La DGSN a fait état de l'arrestation de deux suspects, âgés de 27 et 29 ans, ainsi que de la découverte et de la sai-

sie de 3 250 comprimés d'ecstasy. Elle a en outre indiqué que cette affaire criminelle, supervisée par le procureur de la République territorialement compétent, a été enclenchée à la suite de renseignements faisant état des activités suspectes de cette bande de dealers. Après finalisation des procédures légales de rigueur, les deux suspects ont été déférés devant la justice pour constitution d'une bande de malfaiteurs et trafic illicite de drogues dures de type ecstasy.

R.N.



## TRANSPORT AÉRIEN

**TASSILI AIRLINES RENFORCE SON RÉSEAU PAR DEUX NOUVELLES LIGNES VERS LE SUD**

La compagnie Tassili Airlines vient d'annoncer le renforcement de son réseau de transport domestique régulier à travers le lancement de deux nouvelles lignes régulières reliant Alger à Oran via Béchar et Alger à Illizi via la wilaya d'El-Oued, en aller-retour, tous les dimanches, à partir du 9 juin prochain, selon un communiqué de la compagnie. La compagnie publique de transport aérien a précisé que ces deux lignes avaient été créées pour garantir un service public supplémentaire au profit des collectivités locales nationales, précisant qu'il s'agit de la ligne Alger-Béchar-Oran-Béchar-Alger et de la ligne Alger-El Oued-Illizi-El Oued-Alger. Tassili Airlines a fait savoir que son "programme de transport aérien régulier a été renforcé, avec le lancement d'une ligne reliant Alger à Tamanrasset via In Salah, à raison de deux vols par semaine depuis décembre dernier, portant l'ensemble des lignes domestiques exploitées par la compagnie à 14 lignes intérieures reliant 10 villes à travers 24 vols par semaine. Tassili Airlines est une filiale du groupe Sonatrach, spécialisée dans le transport des professionnels des hydrocarbures, outre le transport Grand public, domestique et international, depuis mars 2013. **R.E.**

## RECHERCHE ET EXPLOITATION EN HYDROCARBURES

**L'AGENCE ALNAFT APPROUVE ONZE CONCESSIONS AU PROFIT DE SONATRACH**

Onze concessions amont pour la recherche et l'exploitation, attribuées par l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures "Alnaft" à la société nationale Sonatrach, ont été approuvées, en vertu d'un décret présidentiel publié au Journal officiel (JO) n 31. Selon ce décret présidentiel, n 24-148, signé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le 28 avril dernier, ces concessions octroyées le 18 février 2024 par Alnaft à Sonatrach "sont approuvées et seront exécutées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur", sur 11 périmètres. Il s'agit des périmètres "Bir El Ater" situé sur le territoire des wilayas de Oum El Bouaghi, Souk Ahras et Tébessa, d'une superficie de 9.107,18 Km<sup>2</sup>, "El Benoud", situé sur le territoire des wilayas de Béchar, El Bayadh, Ghardaïa, Laghouat et Naâma, d'une superficie de 23.980,62 Km<sup>2</sup>, de "Hassi R'Mel II", situé sur le territoire de la wilaya de Laghouat, d'une superficie de 6.497,27 Km<sup>2</sup> et de "Illizi-Centre", d'une superficie de 12.075,05 Km<sup>2</sup>. Les concessions amont concernées se trouvent également aux périmètres "Mehaiguene" (19.782,42 Km<sup>2</sup>) situé sur le territoire des wilayas de Djelfa, Ghardaïa, Laghouat et Ouled Djellal, "Melrhir" (11.385,88 Km<sup>2</sup>) dans la wilaya d'El Oued, "Negrine" (21.404,81 Km<sup>2</sup>) situé sur le territoire des wilayas de Batna, Biskra, Djelfa, El Meghaier, El Oued, Khenchela, M'Sila, Ouled Djellal et Tébessa et "Oudoumé-Ouest II", (4.739,69 Km<sup>2</sup>), dans la wilaya d'Illizi. Elles comprennent aussi les périmètres de "Talemzane" (15.589,24 Km<sup>2</sup>), situé sur le territoire des wilayas de Djelfa, Ghardaïa, Laghouat et Ouled Djellal, "Tan Elak" (11.403,18 Km<sup>2</sup>), dans la wilaya d'Illizi et "Tindouf" (49.937,06 Km<sup>2</sup>). **R.E.**

## SOMMET AFRICAIN SUR LES ENGRAIS ET LA SANTÉ DES SOLS

**La proposition de l'Algérie pour soutenir les producteurs de gaz adoptée**

**Le Sommet africain sur les engrais et la santé des sols, tenu à Nairobi, a pris fin avec l'adoption, par les pays participants, de la proposition de l'Algérie de soutenir les efforts des producteurs de gaz, et la déclaration du 7<sup>e</sup> Sommet du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), abrité par Alger en mars dernier pour encourager la production de gaz en tant que substance essentielle dans la production d'engrais agricoles.**

Une déclaration finale a sanctionné cette réunion qui s'est déroulée du 7 au 9 mai avec la participation du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, représentant le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. La déclaration de Nairobi a appelé à concrétiser des solutions durables aux problèmes des terres agricoles et du manque d'engrais, conformément au plan d'action 2023-2033 qui répond aux aspirations des peuples africains à la réalisation de la sécurité alimentaire durable. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a souligné, dans une allocution lue en son nom par le ministre de l'Agriculture à l'ouverture du sommet, le rôle pionnier de l'Algérie en matière de production d'engrais, eu égard à ses capacités de production qui lui permettent de répondre aux besoins du marché local et d'approvisionner le marché mondial. Le président de la République a affirmé que «l'Algérie joue un rôle pionnier en matière d'engrais. Outre sa capacité de répondre aux besoins du marché local, l'Algérie occupe une place de choix en tant que pays fournisseur du marché mondial en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique du Sud». De ce fait, ajoute le président de la République, l'Algérie entend poursuivre ses efforts pour développer le gaz naturel, élément important dans la fabrication des principaux engrais, à travers le renforcement des investissements



directs dans le domaine du pétrole et du gaz. Il a indiqué, à cet égard, que cette démarche a été consolidée par la «Déclaration d'Alger», issue du 7<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du GECF, tenu le 02 mars dernier, où a été consacré «le rôle majeur du gaz naturel dans la chaîne des valeurs du secteur de la pétrochimie et des industries chimiques en général, avec un large groupe de principaux marchés finaux, pour la réalisation des Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD), y compris la production d'engrais pour garantir la sécurité alimentaire mondiale». Relevant la dimension d'intégration continentale des projets majeurs de développement initiés par l'Algérie, le président de la République a souligné la disponibilité de l'Algérie à «partager ses

expériences en matière de renforcement des capacités humaines dans le domaine de la gestion intégrée et durable des ressources naturelles (eau, sols), et l'investissement dans la production et la distribution d'engrais». Le Sommet de Nairobi a constitué une opportunité pour mettre en exergue le rôle régional et international de l'Algérie en matière de production des engrais qui jouent un rôle déterminant pour garantir la sécurité alimentaire, vu les capacités de production considérables dont elle dispose et qui lui ont permis de répondre au marché local et d'approvisionner le marché mondial à hauteur de 7 millions de tonnes/an, grâce aux efforts consentis dans la promotion de l'investissement en faveur d'une agriculture durable. Ces quantités sont réparties entre 3 millions de

tonnes d'urée, 2 millions de tonnes de phosphate transformé et 2 millions de tonnes d'ammoniac. En outre, le don de 16.000 tonnes d'engrais que l'Algérie a fait au Kenya, en janvier dernier, a été salué par les participants kenyans au sommet, qui ont souligné l'importance d'établir un partenariat algéro-kenyan dans ce domaine. Le don porte sur l'engrais «Urée 46», principalement utilisé pour la fertilisation des sols, en vue d'augmenter la productivité de la production agricole dans ce pays qui souffre d'une crise alimentaire. Organisé par l'Union africaine et le gouvernement de la République du Kenya, ce sommet a été tenu en application de la décision de la 37<sup>e</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, tenue à Addis-Abeba les 17 et 18 février 2024. **N.S.**

## ALGÉRIE - BAHREÏN

**Coopération économique en perspective**

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a été reçu à Manama, par le président du Conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn, Samir Abdullah Nass, et des membres de la chambre, avec lesquels ils ont examiné les moyens de renforcer la coopération économique entre les deux pays, annonce un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre qui s'est tenue samedi soir, Tayeb Zitouni a examiné avec le président du conseil d'administration et des membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn les "cadres de coopération et les moyens d'activer les échanges commerciaux bilatéraux entre l'Algérie et le Bahreïn et de lancer des investissements conjoints dans les deux pays", précise ledit communiqué. Le ministre prend part, dimanche à Manama, à la réunion ministérielle du Conseil économique et social arabe (CESA) préparatoire de la 33<sup>e</sup> session ordinaire du Sommet arabe, qu'accueillera le Bahreïn le 16 mai. **R. S.**



SUD DU PAYS

# Engagement des pouvoirs publics à promouvoir les prestations médicales

**La mise en service de plusieurs infrastructures telles que l'hôpital de 240 lits et le Centre anti-cancer ainsi que l'affectation de spécialistes à Adrar renforce le secteur de la santé dans les wilayas du Sud, réduisant ainsi les déplacements des malades vers les structures de santé du Nord.**

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saïhi, a indiqué, jeudi à Adrar, que "le bond atteint en matière de réalisation de structures de la santé par la wilaya d'Adrar traduit l'engagement des pouvoirs publics à promouvoir les prestations médicales dans le sud du pays", rapporte l'APS. "Ce développement des structures de la santé est le fruit des directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant octroi des enveloppes considérables au secteur de la santé pour la réalisation des projets structurants dans le Sud du pays. Cela en vue d'une meilleure prise en charge



des citoyens", a affirmé le ministre lors de l'inspection du centre anti cancer (CAC) au quartier de Tellilen, Adrar, dans le cadre de visite de travail dans la région. Le ministre a indiqué que "la wilaya d'Adrar qui s'est dotée pendant une courte durée

des structures médicales de qualité, dont l'hôpital de 240 lits, du CAC, d'un institut supérieur de la formation paramédicale, d'une annexe de la faculté de médecine à l'université d'Adrar, constituent un important bond pour promouvoir les prestations médicales et de jeter le socle à la création, en perspective, d'un centre hospitalo-universitaire (CHU)". "L'encadrement médical de l'hôpital 240 lits sera renforcé, lui seul, par l'affectation de 30 praticiens spécialistes, diverses spécialités médicales", a dévoilé le ministre, avant de faire état, après avoir suivi un exposé suc-

cinct sur le secteur de la santé à l'échelle nationale, qui a formé depuis 2020, plus de 58.000 agents paramédicaux, la mobilisation de 6.000 praticiens-spécialistes, la réalisation de plus de 603 structures médicales, de plus de 14 facultés de médecine à travers le pays. M. Saïhi a, dans le même sillage, rappelé les directives des hautes instances du pays qui mettent l'accent sur la nécessité d'accorder toute l'importance voulue au statut du secteur pour une meilleure prise en charge du corps médical et paramédical qui ont constitué "une armée blanche" dans la lutte contre la

propagation de la pandémie de Coronavirus. Il s'est, à ce titre, félicité des textes et dispositions allant dans le sens de l'amélioration de la situation, statut et régime indemnitaire, des personnels du secteur de la santé. Le ministre a également mis en valeur les projets d'investissement privé dans le secteur de la santé de la wilaya d'Adrar qui, a-t-il dit, ont atteint 53 opérations d'investissement faisant la fierté de la région à la faveur des efforts des pouvoirs publics qui accompagnent les deux secteurs public et privé à la satisfaction de la santé des citoyens. **R.R.**

UNIVERSITÉ ORAN 2

## Signature d'une convention de jumelage avec l'Université de Sabratha en Libye

Une convention de jumelage entre les universités d'Oran 2 "Mohamed Benahmed" et l'université de Sabratha en Libye a été signée, jeudi à Oran, pour renforcer la coopération, notamment dans le domaine d'échange d'enseignants et de l'enseignement des langues, rapporte l'APS. La convention a été signée par le Pr Ahmed Challal, rec-

teur de l'université d'Oran 2, et Pr Salem Mohamed El Harissi, président de l'université de Sabratha, en marge de l'ouverture du colloque international sur "la comptabilité et développement durable : quels enjeux pour demain?". M. Challal a indiqué, dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie de la signature, que "dans le cadre de cet

accord, il sera procédé à un échange de compétences et d'enseignants. Car l'université de Sabratha a besoin de notre expertise et de nos enseignants, notamment dans des spécialités telles que les langues étrangères, la géologie et la sécurité industrielle". Le président de l'Université de Sabratha, qui comprend 22 facultés et plus de 16.000 étu-

dants, a quant à lui souligné que "cet accord permettra de jeter les bases des échanges scientifiques et des étudiants entre les deux universités. Et, à travers lui, nous œuvrons à organiser des conférences scientifiques conjointes et échanger des enseignants entre les deux établissements de l'enseignement supérieur". **APS**

LES VESTIGES DE "SIGA" À AÏN TEMOUCHENT :

## Un site archéologique important en cours de valorisation

Le site archéologique de Siga à Aïn Temouchent, qui a une importance particulière sur la carte nationale des sites archéologiques et remontant aux troisième et quatrième siècles avant JC, a été la capitale du Royaume numide occidental, où un certain nombre de civilisations se sont succédé et sont devenues célèbres au niveau territorial, à travers différentes époques historiques.

L'ancienne ville de Siga, créée au 4ème siècle avant JC sur les rives de l'oued Tafna, est considérée comme la capitale du Royaume numide occidental (Massaesyles), dont le domaine s'étendait de l'oued Melouiya à la frontière ouest de l'Algérie, jusqu'à El Oued El Kebir, à la périphérie de l'actuelle ville de Collo (Skikda), selon le spécialiste en Histoire archéologique du département archéologique de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés à Aïn Temouchent, Zoheir Belkeddar. Cette zone historique a joué un rôle central dans le bassin méditerranéen, permettant au roi Syphax, grâce à sa réputation, de réunir les Carthaginois et les Romains autour de la table du dialogue abritée par "Siga" en 206 avant JC, permettant la conclusion d'un traité historique, dont le plus important fut la charte de paix

entre les deux parties, a ajouté le même intervenant. Le site archéologique, qui s'étend sur une superficie de 60 hectares, comprend également le sanctuaire royal "Syphax", qui se distingue par son architecture hexagonale, en plus de ses chambres funéraires, qui constituent à ce jour une matière de recherches archéologiques chez les spécialistes. Eu égard à son importance, le site archéologique de Siga, situé dans la commune de Oulhaça, a drainé, ces dernières années, des groupes de chercheurs en archéologie et histoire antique de plusieurs pays, en plus de certaines délégations touristiques nationales et étrangères. Le secteur culturel et artistique de la wilaya n'a pas hésité à trouver des mécanismes pour encadrer ces recherches, dans une approche purement académique, en coordination avec de nombreux spécialistes en archéologie et chercheurs, afin de valoriser le site et élargir le cercle de la recherche historique dans la région. Ces opérations ont abouti à des fouilles et "de nombreuses trouvailles ont été faites, dont certaines ont été déposées au Musée public national « Ahmed Zabana » à Oran et d'autres ont été conservées au niveau du service archéologique affilié à l'Office national pour la gestion et l'explo-

tation des biens culturels protégés de la wilaya", a souligné le directeur de la Culture et des Arts de Aïn Temouchent, Abdelali Koudid. Ce site archéologique a bénéficié d'un plan pour sa protection, à travers une décision ministérielle parue dans 15ème numéro du Journal officiel, cette année, portant sur le plan de protection du site archéologique de Siga et les régions protégées et leur mise en valeur. La décision signée par la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a délimité les sites archéologiques concernés par le plan de protection du site archéologique de Siga et de ses zones protégées et leur réhabilitation. Ceci "avec le réservoir d'eau principal, les stèles commémoratives, une partie du mur, d'immenses voûtes effondrées, une inscription punique, un cimetière. A cela s'ajoute le port numide et un autre cimetière datant de la fin du premier siècle après JC et le début du troisième siècle après JC. A cela s'ajoute 'un édifice et un quai en pierres polies, des jarres et une citerne. La ministre a révélé, lors de sa récente visite dans la wilaya d'Aïn Temouchent, que "des travaux sont actuellement en cours pour élaborer un plan pour le sanctuaire archéologique du roi Syphax. **APS**

## TOURISME À ORAN : DOUZE AUTORISATIONS POUR LA FORMULE «HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT»

Douze autorisations ont été accordées dans la wilaya d'Oran pour exercer l'activité touristique dans le cadre de la formule « hébergement chez l'habitant », en prévision de la saison estivale 2024, selon le directeur du tourisme et de l'artisanat Bakel Salah. L'opération s'inscrit en applications de la circulaire conjointe des ministères du Tourisme et de l'Artisanat et de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire de 2012, qui fixe les modalités d'hébergement chez l'habitant, a indiqué M. Bakel. Les permis pour exercer cette activité concernent des zones situées dans trois communes côtières : Oran, Aïn Turck et Bousfer, a-t-il fait savoir, notant que l'opération est en cours et que les dossiers émanent à raison d'un à trois successivement aux communes côtières habilitées à délivrer les permis, selon la même source. En préparation à la saison estivale 2024, une cellule composée de représentants de plusieurs secteurs dont le tourisme, la santé et des communes concernées et de la protection civile a été mise en place en vue de prendre en charge les demandes déposées auprès des communes côtières concernées au préalable de sorties sur terrain vers l'habitation ciblée, a-t-on souligné. La formule « hébergement chez l'habitant » est soumise à des critères dont le plus important est que les chambres mises à la disposition des locataires répondent à des conditions sanitaires et que la résidence doit respecter les règles de propreté et de sécurité, a-t-on ajouté, notant que le locataire ne paie pas de taxes à l'exception du contrat d'assurance. Au cours de la semaine écoulée, une réunion de coordination a été programmée au siège de la direction du Tourisme et de l'Artisanat, en présence des représentants des daïras, pour élaborer un plan de travail et une méthode d'étude des dossiers, souligne-t-on. La même direction lancera des campagnes de sensibilisation dans différentes communes côtières pour promouvoir cette formule « importante », selon la même source.

## LA MALADIE AUX

**Certains médicaments pris sur de longues périodes peuvent déclencher un lupus médicamenteux, et les chercheurs pensent que l'exposition à certaines substances, comme les pesticides, le mercure ou la silice, augmente également le risque de développer le lupus. Par ailleurs, plusieurs études ont montré que le tabagisme actuel ou ancien était associé à un risque accru de lupus.**

**S**elon les dernières données, on estime que le lupus touche au moins 5 millions de personnes dans le monde. Cette maladie rare auto-immune incurable, peut entraîner de nombreux symptômes invalidants, comme de la fatigue, des éruptions cutanées, une infertilité ou encore de graves lésions des poumons et des reins nécessitant parfois des greffes. Célébrée depuis 2004 chaque 10 mai, la journée mondiale du Lupus a pour objectif de sensibiliser le public à cette maladie rare auto-immune très invalidante. Le lupus est une maladie chronique auto-immune. Elle survient lorsque le système immunitaire s'attaque aux cellules de l'organisme et les détruit. Le lupus peut toucher de nombreuses parties du corps, dont les articulations, la peau, les reins, le cœur, etc... et ses manifestations sont donc multiples, d'où son surnom de «maladie aux 1000 visages». Dans le lupus, pour des raisons qu'on ignore encore (peut-être un ensemble de facteurs environnementaux, hormonaux et génétiques), l'organisme fabrique des anticorps qui s'attaquent à ses propres tissus sains. Le système immunitaire est un réseau complexe d'organes, de tissus, de cellules et de facteurs circulant dans le sang. Habituellement, il protège l'individu contre les maladies.

Ces réactions auto-immunes peuvent être très nuisibles pour le corps et occasionnent d'importantes réactions inflammatoires. Il existe d'autres formes de lupus, dont le lupus discoïde érythémateux (qui peut évoluer en lupus disséminé), le lupus médicamenteux et le lupus néonatal. Le lupus auto-immune, qui survient lorsque le système immunitaire s'attaque aux cellules de l'organisme et les détruit. Il peut toucher de nombreuses parties du corps, dont les articulations, la peau, les reins, le cœur, etc. C'est la raison pour laquelle on parle de lupus disséminé ou « systémique ». Le lupus peut causer des symptômes aussi différents que des poussées de fièvre inexplicables, des douleurs et un gonflement des articulations, des troubles de la vision et bien d'autres. Cette maladie touche principalement les femmes en âge de procréer, de 15 ans à 40 ans. Les symptômes de la maladie et leur gravité sont très variables d'une personne à l'autre.

#### EVOLUTION ET ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DU LUPUS

« Dans le lupus, pour des raisons qu'on ignore encore (peut-être un ensemble de facteurs environnementaux, hormonaux et génétiques), l'organisme fabrique des anticorps qui

s'attaquent à ses propres tissus sains. Le système immunitaire est un réseau complexe d'organes, de tissus, de cellules et de facteurs circulant dans le sang. Habituellement, il protège l'individu contre les maladies, indique le site Passeport santé. Ces réactions auto-immunes peuvent être très nuisibles pour le corps et occasionnent d'importantes réactions inflammatoires.

Le lupus se caractérise par l'alternance de périodes de poussées (avec symptômes) et de périodes de rémission. Durant les poussées, la maladie s'exacerbe : les symptômes s'aggravent et les analyses de sang révèlent la présence d'anticorps anormaux, qui attaquent l'organisme. Puis, les symptômes diminuent peu à peu et disparaissent totalement ou en partie. « Les périodes de rémission peuvent durer des semaines, des mois, et même des années. Bien qu'il s'agisse d'une maladie chronique, la plupart des personnes atteintes de lupus ne seront pas malades continuellement pendant toute leur vie » ; ajoute encore cette même source. Le stress, le surmenage, l'exposition au soleil et le fait de tomber enceinte ou d'accoucher peuvent déclencher le lupus par un mécanisme qu'on ignore encore (ce qui ne veut pas dire que ces facteurs en soient la cause). En outre, certains médicaments utilisés pour traiter une autre maladie peuvent déclencher des symptômes de lupus. On parle alors de lupus médicamenteux. Les symptômes disparaissent en général lorsque la personne cesse de prendre le médicament en cause. Enfin, récemment, plusieurs études ont associé le virus Epstein-Barr au déclenchement de maladies auto-immunes, dont le lupus. Ce virus, extrêmement commun puisqu'il infecte 95 % de la population, pourrait déclencher le lupus chez certaines personnes prédisposées<sup>18</sup>.

#### LES SYMPTÔMES ET LES PERSONNES À RISQUES

Les symptômes varient beaucoup d'une personne à l'autre, puisque la maladie peut toucher à peu près tous les organes et tissus du corps. Habituellement, la maladie se manifeste par quelques-uns des symptômes suivants, qui peuvent apparaître brutalement ou progressivement. Ainsi, les experts évoquent une fatigue extrême, une perte de poids inexplicable et continue ou une prise de poids due à une rétention d'eau, des poussées de fièvre inexplicables et des ganglions enflés.

Il y a également des symptômes spécifiques comme des douleurs (arthralgies), une raideur et un gonflement aux articulations. Ce sont les manifestations les plus fréquentes du lupus, telles qu'une plaque rouge sur le haut des joues et à la racine du nez en forme d'ailes de

papillon, une grande sensibilité au soleil, qui se manifeste par des éruptions cutanées rouges qui surviennent sur les régions de la peau exposées au soleil, notamment les mains, la poitrine, les coudes, des plaques en relief, « croûteuses », en forme de disque, peuvent apparaître sur le visage, le cuir chevelu et la poitrine. Elles sont caractéristiques du lupus cutané ou discoïde, qui ne touche que la peau, de petites plaies (ulcères) indolores dans la bouche ou les narines, une douleur à la poitrine durant les respirations profondes, et parfois une toux et une difficulté à respirer dues à l'atteinte des poumons, un gonflement des jambes (oedème), si la maladie touche le cœur, elle peut causer une arythmie et plus rarement une insuffisance cardiaque, un état dépressif, de la difficulté à avoir les idées claires et des problèmes de mémoire, des douleurs musculaires.

D'autres symptômes sont signalés comme une perte de cheveux, des troubles de la vision et une sécheresse des yeux, en de froid ou de stress : les doigts et les orteils bleuissent ou pâlisent facilement. On parle de maladie de Raynaud, de l'urticaire. Ajouter à cela, des maux de tête, des convulsions, la formation de caillots de sang dans les vaisseaux sanguins (thrombose) une atteinte des reins, qui ne se manifeste au début par aucun symptôme. Elle peut être détectée entre autres par des analyses d'urine régulières, une anémie, c'est-à-dire une baisse du nombre de globules rouges ou du taux d'hémoglobine dans le sang, une susceptibilité aux infections en raison de l'atteinte du système immunitaire.

« Certaines personnes sont plus à risque de développer le lupus. Aussi, des facteurs de risque peuvent favoriser l'apparition de cette maladie auto-immune », précise encore le site. Parmi les personnes à risque, les experts citent les femmes âgées de 15 ans à 40 ans. Dans ce groupe d'âge, le lupus touche approximativement 9 fois plus de femmes que d'hommes. Cette constatation laisse supposer que les hormones féminines jouent un rôle important dans l'apparition du lupus. Même en dehors de ce groupe d'âge, les femmes sont atteintes plus fréquemment que les hommes. Les personnes dont un membre de la famille est atteint de lupus ont un risque légèrement accru d'en être atteintes à leur tour. Le lupus est plus fréquent dans certains groupes ethniques, notamment chez les Afro-Américains, les Autochtones d'Amérique du Nord et les Asiatiques, probablement en raison d'une plus grande susceptibilité génétique à la maladie.

Selon les experts, « certains médicaments pris sur de longues périodes peuvent déclencher un lupus médicamenteux, et les chercheurs pensent que l'exposition à certaines substances, comme les pesticides, le mercure ou la silice, augmente également le risque de développer le lupus. Par ailleurs, plusieurs études ont montré que le tabagisme actuel ou ancien était associé à un risque accru de lupus ». Puisque la cause exacte du lupus reste inconnue, il est impossible de le prévenir. Néanmoins, certaines mesures permettent de prévenir l'apparition et l'exacerbation des symptômes, tandis que d'autres préviennent les complications.

#### FACTEURS DE RISQUE ET PRÉVENTION

Les experts recommandent de se protéger du

soleil. En effet, le soleil peut déclencher une poussée de symptômes. Il est recommandé de se protéger la peau, qui « réagit » au soleil ainsi qu'à d'autres facteurs immunitaires. Les experts recommandent de se protéger la peau avec un écran solaire à large spectre et de limiter l'exposition au soleil à moins de 11 heures par jour. Consultez votre médecin pour plus d'informations sur les médicaments et les produits naturels. Consultez votre médecin pour plus d'informations sur les médicaments et les produits naturels. Consultez votre médecin pour plus d'informations sur les médicaments et les produits naturels.

World  
Lupus

relaxation. Le stress peut aggraver les symptômes. On comprend que la gestion du stress est importante pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de lupus. Les experts recommandent de se protéger la peau, qui « réagit » au soleil ainsi qu'à d'autres facteurs immunitaires. Les experts recommandent de se protéger la peau, qui « réagit » au soleil ainsi qu'à d'autres facteurs immunitaires.



# DIAGNOSTIC DU LUPUS UN MILLE VISAGES

et, les rayons ultraviolets peuvent provoquer une poussée ou aggraver les symptômes. L'exposition au soleil entraîne la mort de nombreuses cellules de la peau et libèrent « leur contenu, déclenchant une réaction forte du système immunitaire. Portez des vêtements qui couvrent votre corps, un chapeau et des lunettes de soleil si vous êtes à l'extérieur. Sur la peau exposée au soleil, utilisez un écran solaire. Il va de soi qu'il vaut mieux éviter le soleil lorsqu'il est à son zénith, c'est-à-dire entre 11 h et 16 h.

Consultez votre médecin avant de prendre un médicament. Ne prenez pas de médicament en dehors des recommandations de votre médecin. Certains médicaments peuvent augmenter la sensibilité de la peau au soleil. C'est le cas de certains médicaments vendus sur ordonnance, en particulier certains antibiotiques et aussi les produits (incluant les crèmes solaires) qui stimulent le système immunitaire. Le traitement hormonal de la ménopause pourrait augmenter le risque de cancer de la peau. Il doit être utilisé très prudemment chez les personnes atteintes de lupus. Parlez-en à votre médecin. Les médecins recommandent de prati-

Cessez de fumer ; s'il est vrai que fumer est mauvais pour la santé, les personnes atteintes de lupus ont des raisons supplémentaires d'éteindre leur cigarette. D'abord, l'activité de la maladie est plus importante chez les fumeurs que chez les non-fumeurs. Ensuite, le tabagisme augmente le risque de développer une maladie cardiovasculaire, comme une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Or, les personnes atteintes de lupus sont déjà particulièrement susceptibles d'être atteintes d'une maladie cardiovasculaire. On estime ainsi que le risque cardiovasculaire est 50 fois plus élevé chez les jeunes femmes atteintes de lupus que dans le reste de la population. On met donc toutes les chances de son côté en ne fumant pas, le lien entre le tabagisme et les troubles cardiovasculaires étant bien démontré.

Faire de l'exercice régulièrement est une recommandation essentielle. En plus d'améliorer le bien-être, l'exercice pratiqué régulièrement prévient les poussées de symptômes. En dehors des poussées douloureuses, variez les formes d'exercices pour en tirer le maximum de profit : des étirements pour soulager la raideur des articulations; des poids et haltères pour conserver la force musculaire; et un sport d'endurance (marche rapide, natation, cyclisme) pour redonner de l'énergie et améliorer la santé cardiovasculaire. Voir notre dossier *Forme physique*.

Les femmes atteintes de lupus doivent bien choisir le moment de leur grossesse (après une période de rémission de 6 mois idéalement) et obtenir une surveillance médicale étroite au cours de celle-ci. Le lupus augmente le risque de fausse-couche et de naissance prématurée. On sait aussi que les symptômes ont tendance à réapparaître chez les femmes enceintes. Discutez de vos projets de grossesse avec votre médecin. Pour prévenir les complications du lupus, il faut mesurer la tension artérielle tous les 3 mois. Des problèmes aux reins se manifestent parfois par une hausse de la pression sanguine. Des analyses de sang et d'urine régulières permettront aussi de s'assurer du bon fonctionnement des reins ou de dépister une atteinte des reins de façon précoce. Consultez rapidement votre médecin en cas de fièvre. Les médicaments utilisés pour traiter le lupus peuvent en effet augmenter le risque d'infection. La recherche a permis de grands progrès dans le traitement des symptômes du lupus. Toutefois, il n'existe aucun remède définitif à cette maladie. Les médicaments permettent d'améliorer la qualité de vie en diminuant l'intensité des symptômes, en réduisant le risque de complications et en prolongeant l'espérance de vie. Idéalement, il faut procéder au traitement du lupus avec le moins de médicaments possible et pour le temps le plus bref, pour calmer les poussées. Certaines personnes n'ont besoin d'aucun médicament, d'autres n'y ont recours qu'au besoin ou pendant de brèves périodes (poussées), mais nombreuses sont celles qui doivent suivre un traitement sur une longue période.

le médecin de manière à obtenir le moins d'effets indésirables possible. À court terme, les principaux effets secondaires des corticoïdes sont une prise de poids et un gonflement du visage et du corps (oedèmes). L'usage de suppléments de calcium et de vitamine D contribue à réduire le risque d'ostéoporose. Concernant les éruptions cutanées, elles sont parfois traitées par des crèmes, le plus souvent à base de corticoïdes. L'hydroxychloroquine et la chloroquine, des médicaments aussi utilisés pour traiter la malaria, sont efficaces pour traiter le lupus lorsque les anti-inflammatoires non stéroïdiens ne suffisent pas. Ils diminuent la douleur et le gonflement des articulations et permettent de traiter les éruptions cutanées. L'un ou l'autre de ces médicaments peut être pris du printemps à l'automne pour prévenir l'apparition des lésions causées par le soleil. L'hydroxychloroquine est aussi utilisée en traitement de fond pour prévenir les rechutes. Les effets secondaires principaux de ces médicaments sont les douleurs d'estomac et les nausées. Les agents immunosuppresseurs permettent de diminuer l'activité du système immunitaire dirigée contre ses propres organes et tissus. Ces médicaments puissants sont utilisés chez une faible proportion de per-

sonnes, lorsque la prednisone ne permet pas d'atténuer les symptômes ou lorsqu'elle cause trop d'effets secondaires. Ils sont nécessaires lorsque le lupus affecte le fonctionnement des reins ou du système nerveux. Ces médicaments comportent aussi leur lot d'effets indésirables, dont les plus importants sont une plus grande susceptibilité aux infections et un plus haut risque de développer un cancer. Un nouveau médicament, le bélimumab pourrait être efficace dans certains cas de lupus; ses effets secondaires possibles sont la nausée, la diarrhée et la fièvre. Les préparations d'immunoglobulines (anticorps) sont obtenues à partir de sang de donneurs. Administrées par voie intraveineuse, elles ont une action anti-inflammatoire puisqu'elles neutralisent en partie les auto-anticorps, c'est-à-dire les anticorps anormaux qui se retournent contre l'organisme et sont en cause dans le lupus. Les perfusions d'immunoglobulines sont réservées aux cas de lupus résistants aux autres traitements, comme les corticoïdes.

## PRISE EN CHARGE THÉRAPEUTIQUE

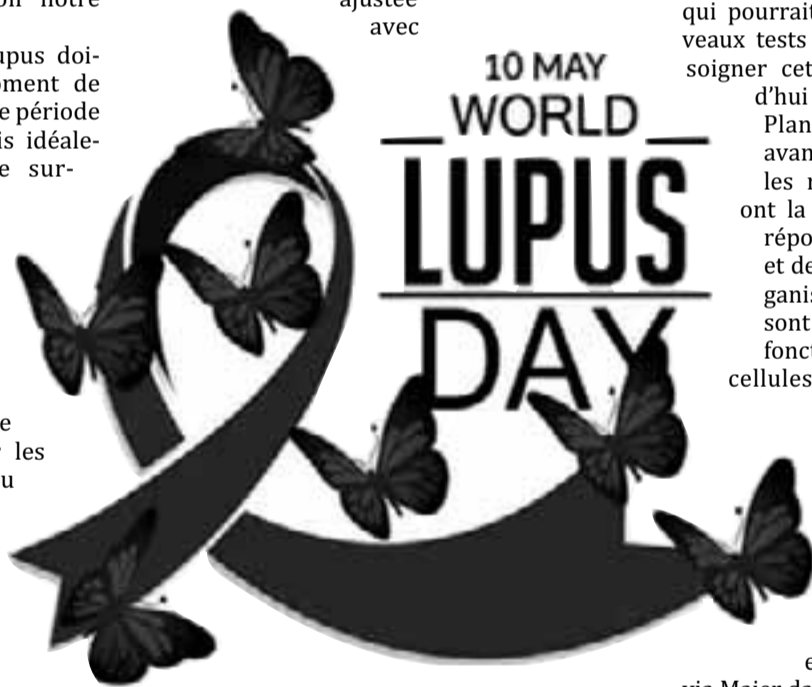
Les préparations d'immunoglobulines (anticorps) sont obtenues à partir de sang de don-

neurs. Administrées par voie intraveineuse, elles ont une action anti-inflammatoire puisqu'elles neutralisent en partie les auto-anticorps, c'est-à-dire les anticorps anormaux qui se retournent contre l'organisme et sont en cause dans le lupus. Les perfusions d'immunoglobulines sont réservées aux cas de lupus résistants aux autres traitements, comme les corticoïdes. Les médicaments contre les douleurs (anti-inflammatoires non stéroïdiens). Les médecins déconseillent toutefois aux personnes atteintes d'un lupus plus grave de prendre de leur propre chef des antidouleurs en vente libre. Ces médicaments peuvent en effet augmenter le risque de complications du lupus, en particulier l'atteinte des reins. Cela peut prendre un certain temps pour trouver l'anti-inflammatoire qui convient et ajuster la dose avec le médecin. Les corticoïdes, et en particulier la prednisone et la méthylprednisone, sont les anti-inflammatoires les plus efficaces pour traiter le lupus, lorsque la maladie touche plusieurs organes. Cependant, les corticoïdes pris à fortes doses ou sur une longue période peuvent causer une série d'effets secondaires, dont l'apparition de bleus, de sautes d'humeur, de diabète, de problèmes de vision (cataracte), une hausse de la pression artérielle ainsi qu'une fragilité des os (ostéoporose). La dose est finement ajustée avec

## LUPUS : UNE NOUVELLE CIBLE THÉRAPEUTIQUE DÉCOUVERTE

Des chercheurs viennent d'identifier une nouvelle cible thérapeutique qui pourrait permettre de traiter la maladie. Une mutation à l'origine du lupus vient d'être découverte, ce qui pourrait permettre de concevoir de nouveaux tests et de nouveaux traitements pour soigner cette maladie auto-immune aujourd'hui incurable. Basée à l'Institut Max Planck, l'équipe à l'origine de cette avancée s'est d'abord concentrée sur les récepteurs Toll-like-7 (TLR7), qui ont la responsabilité de déclencher une réponse immunitaire lorsque des virus et des bactéries sont détectés dans l'organisme. Toutefois, si ces récepteurs sont trop nombreux dans le corps, leurs fonctions se brouillent et dictent aux cellules immunitaires de se retourner contre l'organisme, conduisant ainsi au lupus. «Grâce à des expériences antérieures menées sur des souris il y a quelques années à l'université de Berkeley en Californie, nous savions déjà qu'une trop grande quantité de ces récepteurs posait un problème», explique la directrice de l'étude Olivia Majer dans un communiqué de presse. Pour comprendre comment l'organisme de certains patients peut se retrouver avec trop de récepteurs Toll-like-7 (TLR7), Olivia Majer et son équipe se sont penchées sur les molécules qui aident à les décomposer. Ils ont ainsi identifié un complexe protéique appelé «BORC» et ont démontré qu'il nécessitait une autre protéine nommée «UNC93B1» pour dégrader les récepteurs Toll-like-7 (TLR7). Ni le BORC ni le UNC93B1 n'avaient été précédemment associés au lupus, mais grâce au spécialiste Fabian Hauck et à un patient de l'hôpital universitaire de Munich, les conclusions de l'équipe ont été confirmées : le patient présentait bien une mutation du gène codant pour l'UNC93B1. «Lorsque j'ai reçu le premier appel de Fabian Hauck, j'ai pensé que c'était trop beau pour être vrai», explique Fabian Hauck. «Mais en huit semaines d'efforts conjoints, nous avons pu confirmer que la mutation de l'UNC93B1 était la cause du lupus de ce patient», se félicite-t-il. L'identification de ce nouveau mécanisme et du rôle de l'UNC93B1 devrait bientôt permettre de tester les mutations de la protéine dans le cadre du traitement du lupus. Si les recherches se poursuivent, cette protéine pourrait même représenter une nouvelle cible thérapeutique pour minimiser ou arrêter les dommages causés par la maladie.

Par A.B. et Agences



Si l'on considère que le sommeil peut amplifier les symptômes du lupus, il est important d'insister sur l'importance d'une bonne gestion du sommeil comme mesure préventive. Des programmes ont montré l'utilité de programmes de relaxation pour diminuer la douleur et améliorer l'état psychologique des patients atteints de lupus. Le tout est de choisir une méthode qui vous plaît. Vous pouvez consulter votre médecin, les fiches Méditation, Réponse, Training autogène et Biofeedback pour bien dormir. En effet, les National Institutes of Health des États-Unis recommandent de profiter de nuits de sommeil d'au moins 8 à 10 heures pour réduire les douleurs causées par le lupus. La première arme contre les douleurs est le repos. Il est important de favoriser le sommeil (exercices de relaxation, techniques mentales de relaxation, méditation, etc.).

Enfin, l'adoption d'une alimentation équilibrée. Certaines personnes ont constaté qu'une mauvaise alimentation peut déclencher des poussées.

## TUNISIE

**AL KARAMA HOLDING PRÉVOIT DE CÉDER 66 % DE PARTS DU COURTIER D'ASSURANCE UPCAR**

Après le projet de cession de février 2020, la holding revient à la charge, avec l'intention de vendre une part majoritaire du capital d'Union de placement et de conseil en assurance et réassurance. Al Karama Holding, agissant pour le compte de l'Etat tunisien et d'associés physiques, envisage de céder sur appel d'offres, 66 % du capital de la société tunisienne de conseil et courtage en assurance, Upcar (Union de placement et de conseil en assurance et réassurance). Le projet de cession contenu dans un avis d'appel à manifestation d'intérêt a été publié le jeudi 2 mai 2024. Les actions proposées à la vente sont constituées de participations publiques (50 %) et privées (16%). Conseillée par Capital African Partners Bank, Al Karama a fait savoir que le processus de cession se fera en deux phases. D'abord une étape de présélection et une phase d'offres financières ouvertes aux investisseurs présélectionnés. Au terme de ce processus prévu pour juillet/août 2024, Upcar pourrait passer sous le giron de nouveaux investisseurs. «Tout investisseur de nationalité tunisienne ou étrangère désirant participer à ce processus pourra être soit une personne physique ou morale agissant seule, soit un consortium dirigé par un chef de file et incluant d'autres investisseurs personnes physiques et/ou morales», lit-on dans le document qui exclut «les compagnies d'assurance et les personnes physiques ou morales ayant des liens capitalistiques ou des intérêts directs avec une compagnie d'assurance». Ce n'est pas la première opération de cession d'Upcar envisagée par Al Karama. En février 2020, la holding avait annoncé un projet de vente d'au moins 50 % de parts d'Upcar, sur appel d'offres. L'initiative ne s'était pas concrétisée.

In Agence Ecofin

## MALI

**UNE MINE D'OR MALIENNE VENDUE À L'ÉTAT POUR 1 DOLLAR SYMBOLIQUE**

La société australienne Firefinch, propriétaire de la mine de Morila, la cède à la compagnie minière publique SOREM, selon l'accord signé par les parties. Firefinch a racheté le site en 2020 en vue de relancer la production, mais n'a pas pu réaliser cet ambitieux projet en raison d'un manque de liquidités. Le terrain fait partie des plus productifs au Mali: en 20 ans d'exploitation, plus de 200 tonnes de métal jaune en sont sorties. Une partie de l'accord concerne la mine de lithium de Goulamina, également propriété de Firefinch. La participation de l'État malien s'élève à 30%, contre 20% auparavant, et une participation de 5% est prévue pour les investisseurs locaux.

In Agence Sputnik

## BURKINA FASO

**Vers une administration publique numérique de pointe**

**L'administration publique du Burkina Faso se prépare à disposer, dans les prochains mois, d'un système d'information fiable, robuste, ainsi que de plateformes numériques de qualité.**

Le Burkina Faso, tout comme plusieurs pays d'Afrique, s'attelle actuellement à la dématérialisation des services destinés aux citoyens. L'objectif fixé par l'exécutif est de numériser 100 % des démarches administratives d'ici à 2025. L'administration publique du pays se prépare à disposer, dans les prochains mois, d'un système d'information fiable, robuste, ainsi que de plateformes numériques de qualité. Le Conseil des ministres du mercredi 8 mai a approuvé le décret portant sur les modalités de mise en exploitation de ces plateformes numériques au sein de l'administration publique. Cette initiative, selon la ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques, Aminata Zerbo/Sabane, vise à rendre l'administration plus performante et efficiente, tout en réduisant les délais de traitement et en facilitant l'accès des citoyens aux services administratifs. L'objectif est de mettre en ligne des plateformes efficaces et de qualité, améliorant ainsi l'expérience des utilisateurs. Le décret vise également à remédier à l'insuffisance des tests avant la mise en exploitation ou le lancement officiel des



plateformes numériques, au manque de cohérence et d'interopérabilité entre les plateformes, ainsi qu'au manque de communication entre les différents départements sectoriels et le ministère chargé de la Transition digitale concernant les initiatives de numérisation. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de modernisation de l'adminis-

tration publique (SNMAP) 2021-2025, qui prévoit que le Burkina Faso dispose d'une administration publique d'excellence, soutenue par des valeurs républicaines et au service des usagers et des clients d'ici 2025. En février, le taux moyen de réalisation de la dématérialisation des procédures administratives était de 83,97 % selon les résultats

d'une évaluation du ministère de la Transition numérique. Ainsi, l'adoption de ce décret devrait permettre un meilleur encadrement de la mise en exploitation des plateformes numériques, garantissant ainsi la qualité des e-services de l'administration publique et la protection des données des usagers et de l'Etat.

In We Are Tech Africa

## NIGERIA

**L'accès difficile aux financements pour les startups climatiques**

Le climat, une aubaine pour des start-up en Afrique, à priori. Mais elles se heurtent à l'accès aux fonds, même si elles ont levé plus de 3,4 milliards de dollars depuis 2019, grâce aux sociétés de capital-risque et de capital-investissement. Prince Ojeabulu est PDG de Rensource Energy, une entreprise qui propose aux particuliers et aux entreprises des formules d'abonnement à l'énergie solaire et aux batteries, bénéficie de la récente hausse des financements privés. Selon ce chef d'entreprise, le financement des technologies climatiques sur le continent est aujourd'hui plus restreint, en raison de l'ampleur prise par l'industrie selon. "En 2015, c'était beaucoup plus facile, il y avait beaucoup de VC (Venture

Capital), ils étaient très intéressés par les entreprises d'énergie renouvelable, il y avait beaucoup de subventions, ce qui fait que la stratégie à l'époque était d'obtenir du capital patient qui pouvait permettre la croissance de beaucoup d'acteurs. Aujourd'hui, le secteur est un peu plus serré, car la chaîne de valeur s'est élargie et les acteurs cherchent maintenant à jouer dans ses domaines spécifiques", explique-t-il. Le chemin est encore long, le continent ayant besoin de 277 milliards de dollars par an pour atteindre ses objectifs climatiques d'ici à 2030, selon la base de données Africa : The Big Deal. Dans le même temps, les investisseurs sont invités à élargir leur champ d'intérêt à

d'autres secteurs industriels liés au climat, tels que la protection contre les inondations, la gestion des catastrophes et la gestion de la chaleur, et à utiliser des méthodes de financement diversifiées. "Ce que nous faisons simplement, c'est aborder de la même manière l'énergie décentralisée. Ainsi, si nous pouvions remplacer un générateur par des panneaux solaires un par un, nous réglerions le problème. Ce que nous faisons maintenant, c'est le faire à plus grande échelle. À l'heure actuelle, Rensource dispose d'une capacité solaire de 2 mégawatts dans tout le Nigeria et nous envisageons d'installer 20 mégawatts cette année, le projet est déjà en cours", explique Prince Ojeabulu. L'année dernière, les startups de la technologie climatique sur le continent ont levé 1,04 milliard de dollars, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente et le triple de ce qu'elles ont levé en 2019, selon Africa : The Big Deal. Les fonds levés par les startups de la technologie climatique l'année dernière représentaient plus d'un tiers de tous les fonds levés par les startups en Afrique en 2023, ce qui place la technologie clima-

tique en deuxième position derrière la fintech, un secteur plus mature. Le capital-risque est généralement accordé à des entreprises présentant un risque important mais un grand potentiel de croissance à long terme. Les startups l'utilisent pour se développer sur de nouveaux marchés et pour mettre leurs produits et services sur le marché. Selon Prince Ojeabulu, les entreprises ont désormais besoin d'un financement qui va au-delà du capital de départ. "Je pense que la marge d'amélioration est maintenant de voir que des investisseurs plus importants examinent le modèle et participent et prennent le niveau de risque que les VC ne seront pas en mesure d'assumer pour aider à faire évoluer les acteurs qui dépassent maintenant le stade du capital d'amorçage, qui ont dépassé le stade du VC et qui les aident ensuite à se développer et à résoudre le problème", affirme-t-il.

Selon les experts, pour débloquer des financements, les pays africains doivent s'attaquer à des risques tels que l'instabilité monétaire, qui décourage les investisseurs.

In Africanews

LIGUE 1 MOBILIS :

# Le MC Alger reste leader avec une large avance sur ses poursuivants

**Le MCA après son nul à l'extérieur doit remporter le derby face à l'USMA pour fêter dès vendredi prochain son titre de champion en cas de revers du CSC et du CRB au cours de la vingt-sixième journée du championnat.**

Le leader du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, le MC Alger, a décroché un précieux point dans la course au titre, en déplacement face à l'USM Khenchela (1-1), alors que le CR Belouizdad a délogé le CS Constantine de sa place de dauphin, en s'imposant sur le fil à domicile face à l'ES Ben Aknoun (1-0), à l'occasion de la 25e journée, disputée vendredi et samedi. Le "Doyen" s'est donné des frayeurs en concédant l'ouverture du score dès la 12e minute de jeu. Le capitaine de l'USMK Sameur a donné l'avantage aux siens sur penalty, avant que le métronome mouloudéen Belaili ne surgisse quelques minutes plus tard pour égaliser d'une belle tête, une fois n'est pas coutume, à la 21e minute. L'enfant d'Oran se hisse en tête du classement des buteurs avec 12 réalisations, à deux longueurs de Dib (CSC) et de son coéquipier Naïdji, qui comptent 11 buts chacun. Un résultat qui place le Mouloudia dans une position idéale dans la course au titre, puisqu'il compte provisoirement 12 longueurs d'avance sur son nouveau dauphin le CR Belouizdad. Le quadruple champion d'Algérie en titre s'en est remis à son attaquant Zerrouki pour battre petitement l'ES Ben Aknoun (1-0). Le joueur formé au Paradou AC a inscrit l'unique but de la partie à la 82e minute. Le CRB a délogé provisoirement le CSC de la deuxième place, qualificative à la Ligue des champions, après le nul décroché par les Constantinois à Tizi-Ouzou face à la JS Kabylie (0-



0). Les joueurs de l'entraîneur Abdelkader Amrani pourraient reprendre la deuxième place, puisqu'ils auront à disputer un match de mise à jour à la maison face à l'USM Alger (24e journée). Ayant réalisé une accession historique parmi l'élite la saison dernière, l'US Souf est officiellement reléguée en Ligue 2 amateur, à la suite du nul décroché en déplacement par le MC Oran sur le terrain de l'US Biskra (0-0). Un résultat qui scelle définitivement le sort de l'USS en Ligue 1. Avec 7 points seulement au compteur, l'USS, battue vendredi à Sétif (3-0), accuse un retard de 16 points sur le premier reléguable le MCO (15e, 23 pts), et ne peut plus refaire son retard sur le premier non reléguable, à cinq journées de l'épilogue. Dans la course pour le maintien, l'ASO Chlef a réalisé une belle opération en allant s'imposer à Alger face au Paradou AC (3-2), grâce notamment à un doublé du Togolais Yawo Agbagno (43e, 45e+2). De son côté, le NC

Magra a attendu la 82e minute pour battre la JS Saoura et s'offrir un bol d'air et un pas supplémentaire vers le maintien. Dadache a libéré les siens face à une équipe de la JSS qui peine à enchaîner. En ouverture de cette journée, l'ES Sétif et l'USM Alger n'ont pas raté l'opportunité de jouer à domicile en battant respectivement la lanterne rouge l'US Souf (3-0) et le MC El-Bayadh (2-1), relançant ainsi leurs chances pour le podium. L'Entente a surclassé son adversaire grâce à des buts signés Zamoum (26e), Lahmeri (33e) et Guettaf (44e). De son côté, l'USMA a renoué avec la victoire grâce à un doublé de Belkacemi (19e, 45e+3) qui atteint la barre de 9 buts et se replace dans la course au titre honorifique du buteur du championnat. La 26e journée se jouera vendredi prochain et sera marquée par le "big derby" de la capitale entre le MC Alger et l'USM Alger, au stade olympique du 5-Juillet-1962 (18h00). **R.R.**

CHAMPIONNATS ARABES U20 D'ATHLÉTISME :

**L'ALGÉRIE DÉCROCHE DIX NOUVELLES MÉDAILLES DONT QUATRE EN OR**

Les médaillés d'or, Walid Touati, Adem Abdelkader Benyache, Nesrine Abed et Abderrahmane Jaber. La sélection algérienne d'athlétisme des moins de 20 ans (U20) a décroché dix nouvelles médailles (4 or, 3 argent, 3 bronze), à l'issue des finales de la quatrième et dernière journée des Championnats arabes d'athlétisme de la catégorie, disputées samedi à Ismailia en Egypte. Les médailles d'or algériennes de la journée ont été remportées par le décathlonien, Walid Touati, avec 6762 points, Adem Abdelkader Benyache sur 200 m avec un chrono (21.12), Nesrine Abed sur le 1500 m avec un temps de (4:45.32) et Abderrahmane Jaber au concours de saut en hauteur (2.13 m). Les breloques en argent sont revenues à Younes Ayachi (saut en hauteur) et les relais féminin et masculin du 4x100 m, alors que celles en bronze ont été l'œuvre de Mohamed Islam Harek (1500 m), Mohamed Boutagia (5000 m) et le relais masculin du 4x400 m. A l'issue des finales de la quatrième et dernière journée, l'Algérie porte sa moisson à 28 médailles (9 or, 12 argent, 7 bronze). Lors des trois premières journées de compétition, les médailles algériennes ont été décrochées par Louai Al Amraoui (or, longueur), Wissal Herkas (or, longueur), Lina Maria Kedal (or, 800 m), Malak Belhadi (or, 100 m haies), Anes Jaihi (or, 3000 m steeple), Anes Chaouati (argent, 10.000 m marche). Elles ont été remportées également par Abdallah Mohamed Islam Harek (argent, 3.000 m), Abderrahmane Jaber (argent, longueur), Chaima Aoudia (argent, heptathlon), Hayat Anfal Azaidj (argent, 800 m), Abderrahmane Morceli (argent, 400 m), Zahreddine Gasmî (argent, 110 m haies), Ayoub Guellati (argent, disque), Younes Khetal (argent, lancer de marteau), Adem Abdelkader Benyache (bronze, 100 m), Manel Kahlouche (bronze, heptathlon), Mazigh Soukri (bronze, triple saut) et Manel Kehlouche (bronze, lancer de javelot).

LIGUE 2 : 26<sup>E</sup> JOURNÉE

## L'ES Mostaganem proche de son objectif

L'Olympique Akbou (Gr. Centre-Est), vainqueur difficilement (1-0) devant le NRB Telegma, a acté officiellement son accession en Ligue 1 professionnelle, au moment où le RC Kouba et le WA Mostaganem ont fait match nul (0-0) dans le choc de la poule Centre-Ouest, pour le compte de la 26e journée de Ligue 2 de football amateur, disputée samedi. Les Olympiens ont validé leur accession historique devant leur public, grâce au but en "Or" signé Arar (47e). A quatre journées de la fin de saison, l'Olympique Akbou (64 points) ne peut plus être rejoint au classement par son dauphin le MSP Batna (49 pts), qui a fait match nul face à l'Olympique Magrane (2-2). L'Olympique Akbou fondé en 1936, rejoint l'élite pour la première fois de son histoire, signant au passage sa cinquième accession de suite, avec un bilan de 20 victoires, 4 nuls et seulement deux défaites en Championnat avec 51 buts marqués contre 14 encaissés. Dans la bataille pour le maintien, cette 26e journée a été marquée par la précieuse victoire en déplacement de l'USM El Harrach devant l'E Sour Ghoulane (1-0). A la faveur de ce succès l'USMH (10e, 32 pts) a fait un grand pas vers le maintien, alors que l'E Sour Ghoulane (15e, 25 pts) est en ballottage défavorable pour sauver sa peau en Ligue 2. Vainqueur à domicile (1-0), le HB Chelghoum Laid (30 pts) a

rejoint son adversaire du jour l'AS Ain M'lila à la douzième place du classement, en compagnie de l'USM Annaba qui a dominé l'IRB Ouargla (4-0). Dans les autres rencontres de cette 26e journée, la JS Bordj Menaél (5e, 39 pts) a battu (1-0) l'IB Khemis El Khechna (6e, 35 pts), alors que le MO Constantine (4e, 41 pts) s'est imposé devant la lanterne rouge le MC El Eulma (2-1), qui a déjà les deux pieds en

palier inférieur. Dans la poule Centre-Ouest, le RC Kouba (2e, 58 pts) a raté l'occasion de relancer dans la course à l'accession, en concédant le match nul à domicile (0-0), face au leader, l'ES Mostaganem (63 pts). Dans ce duel au sommet, les joueurs du RCK n'ont pas réussi à trouver la faille face à une solide équipe de Mostaganem, qui confirme son statut de solide candidat à l'accession en Ligue 1, à

quatre journées de l'épilogue de la saison. Dans la lutte pour le maintien, l'ASM Oran (12e, 30 pts) a réalisé la bonne opération de cette journée en quittant la zone de relégation, à la faveur de son large succès contre l'Olympique de Médéa (4-1), alors que le WA Boufarik et le NA Hussein-Dey, qui se sont neutralisés (0-0), glissent au 13e rang, synonyme de relégation avec 29 points. **APS**

TOUR D'ALGÉRIE 2024 :

## Coup de starter de la 24<sup>e</sup> édition à Oran

Le coup de starter de la 24e édition du Tour d'Algérie cycliste (TAC-2024) a été donné dimanche à Oran, avec le déroulement de la première étape reliant la ville d'Oran à Sidi Bel Abbès sur une distance de 142 km et en présence de 77 coureurs représentant 16 équipes. Après la traditionnelle présentation des équipes participantes, la caravane du Tour d'Algérie 2024 s'est lancée où elle devra effectuer une tournée dans un grand nombre de wilayas du pays, en partant du nord-ouest du pays, à partir de la ville d'Oran (nord-ouest), en passant par différentes villes algériennes que sont: Sidi Bel Abbès, Mostaganem, Ténès, Chlef, Blida,

Bouira, Sétif, Constantine, Skikda, Annaba, Guelma, jusqu'à Annaba (nord-est). Outre l'Algérie, les pays inscrits pour prendre part à ce rendez-vous sont la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, les Etats-Unis, l'Erythrée, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tunisie, la Malaisie et la Mauritanie. L'Algérie participe avec six clubs : Majd Al Guerara (Ghardaïa), NR Dély Ibrahim Club (Alger), Amel El Maleh (Ain Temouchent), Kantara Club (Biskra) et le Mouloudia Alger, qui marque son retour sur le Tour après une longue absence, en plus de Team Madar Pro, inscrit par l'UCI sur sa plateforme en tant qu'équipe continentale. Cette

24e édition du Tour d'Algérie comporte sept maillots : le maillot jaune (leader du classement général), le maillot vert (coureur le plus rapide), le maillot blanc (meilleur cycliste de la catégorie des moins de 23 ans), le maillot à pois du meilleur grimpeur, le maillot bleu du vainqueur d'étape, le maillot orange du meilleur combattant et le maillot rouge du meilleur cycliste algérien dans le but "d'encourager les athlètes algériens" lors de cette édition. Inscrit au calendrier de l'Africa Tour de l'UCI, le Tour d'Algérie est régi par les règlements de la FAC et ceux de l'Union Cycliste Internationale. **APS**



COMPRENDRE LE CONSENSUS SOCIAL

# L'opinion publique dans la littérature politique musulmane

**Je rappelle succinctement ces vérités parce que la compréhension des mécanismes et des influences de l'opinion publique possède certainement d'autres voies d'accès que celles imposées par l'Occident dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et pour dire aussi que l'histoire des sciences, comme l'histoire tout court, a été écrite par les maîtres du monde contemporain, c'est-à-dire les Occidentaux, devenus hyperhégémoniques sur le monde arabo-musulman.**

Que nous cache les trésors de la littérature politique musulmane rarement mis en relief, rarement évoqués ? Que vaut «le Prince» à côté des «Prolégomènes» ou de «Badâ'î es-silk» ? Que vaut Machiavel à côté d'Al Mawardi ? Que valent certains traités modernes sur la politique et l'opinion publique à côté de ceux d'un Ibn Tabataba ou d'un Juwayni ? A-t-on pris le temps de lire un Ibn Farhoun («Tasirat al-houkkâm», en deux tomes), le berbère sanhadja Al Qarâfi («Kitâb al-Fourouk», «Nafâess al-ousoul»), un immense érudit, de surcroît inventeur du premier robot dans l'histoire de l'humanité, ou un Al Izz Ibn Abdessalam, auteur du monumental «Qawaeed al-ahkâm» ? Il est certain qu'il nous reste beaucoup à faire pour prendre possession de toute cette littérature politique extraordinaire léguée par la civilisation musulmane, lorsque l'univers de l'islam constituait le premier monde et non pas le tiers-monde, une littérature dans laquelle on peut légitimement former une théorie juste sur l'opinion publique, ses principes et sa psychologie, loin des

stratégies de manipulation de la fausse démocratie et de la «fabrique du consentement», initiée par Lippmann, Barnays et Cantrill.

J'ai pris plaisir à lire tous les traités politiques intéressants, les recueils de stratégie, anciens et modernes, tant en langue arabe qu'en langue française, un peu moins en langue anglaise, mais pour répondre aux questions que j'ai moi-même posées, concernant la valeur des écrits occidentaux modernes face à ceux des érudits musulmans de l'âge d'or, je pense sincèrement que la comparaison ne s'impose même pas. Nous avons un héritage scientifique et politique exceptionnel, pillé et plagié par l'Occident, dont certains écrivains se sont attribué faussement la paternité et les mérites. Voltaire et Descartes sont de petits copieurs sur Al Ghazali ; Maimonide, le plus grand philosophe juif, n'est qu'un piètre lecteur d'Ibn Cînâ, Al Farabi et Ibn Rochd ; le grand Fibonacci, auteur de la célèbre théorie du nombre d'or, appelée «la suite de Fibonacci», a fait ses études à Béjaïa, où il a pu consulter les «Prolégomènes» ; «les Fables»



de La Fontaine renvoient à «Kalila wa Dimna» d'Ibn Al Moukaffaâ ; «la Divine Comédie» de Dante doit beaucoup à la «Rissalat al-Ghofrane» d'Al Maârri, etc. Le berbère sanhadja Al Qarâfi a été l'auteur d'une invention qui préfigurait la robotique

et l'informatique à la fois ; le génie mécanique était connu depuis l'époque de Harûn er-Rachid ; les techniques agricoles et industrielles ont été introduites en Andalousie, et de là à l'Europe moyenâgeuse. Les auteurs

occidentaux eux-mêmes reconnaissent l'influence extraordinaire de la civilisation musulmane sur l'Occident moderne. Gustave Le Bon, qu'on va beaucoup citer dans ce livre pour ses idées sur l'opinion et les foules, a écrit aussi une intéressante «Histoire des Arabes» dans laquelle il fait mention du brigandage occidental opéré sur l'héritage scientifique musulman échu à la chrétienté.

Je rappelle succinctement ces vérités parce que la compréhension des mécanismes et des influences de l'opinion publique possède certainement d'autres voies d'accès que celles imposées par l'Occident dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et pour dire aussi que l'histoire des sciences, comme l'histoire tout court, a été écrite par les maîtres du monde contemporain, c'est-à-dire les Occidentaux, devenus hyperhégémoniques sur le monde arabo-musulman.

Oukaci Fayçal

## LA CRITIQUE KHALDOUNIENNE À L'ÉPREUVE DU TEMPS LES HABILLAGES DE LA DÉMOCRATIE ET LES FAUX MASQUES CONSENSUELS

Réaliste et critique à la fois, Ibn Khaldoun repoussait les idéaux et les utopies politiques et n'accordait que peu de foi à la construction d'un Etat sur la base des théories pures, renvoyant l'institution d'un Etat ainsi que sa chute à un seul principe : la force. C'est bien par la force militaire que le pouvoir est pris. Toutefois, cette force n'aurait pas longtemps à vivre, ou disons : à résister à la forte poussée de l'opinion populaire hostile, si elle ne s'habille pas d'habillages religieux ; seule la religion, notamment chez les tribus teintées des caractéristiques tribales et bédouines, peut donner une légitimation pérenne à la force. Vu sous cet aspect, Ibn Khaldoun est un positiviste avant la naissance du positivisme de Comte. Il collationne les faits historiques et en fait une lecture

réaliste, construite sur des données immédiates, pratiques, qui existent, non qui doivent exister. Historien d'une culture encyclopédique, il savait mieux que quiconque mettre sous ses yeux l'ensemble de l'histoire, avec ses détails, ses communautés, leurs cultures, leur économie et leur production, le contexte politique et sécuritaire qui les entoure, ainsi que les enjeux stratégiques du moment, pour en tirer les meilleures lectures. Les principes démocratiques tels qu'énoncés depuis 1789 sont une série d'idéaux, défendables mais difficilement applicables partout, et difficilement applicables en même temps. Confrontée au réalisme politique d'Ibn Khaldoun, la démocratie moderne se présente dans des habits plus utopistes, dans des dispositions plus naïfs ; confrontée aussi

aux réalités du terrain et des communautés extra-occidentales, elle se renie souvent, annule elle-même certains fondamentaux et adopte... disons, le Smig politique. C'est certainement pour ces raisons que les critiques les plus virulentes contre le système démocratique sont venues de l'intérieur de ces démocraties occidentales. C'est bien la démocratie moderne, avec ses mérites et ses défauts, qui a donné la parole à tout le monde, même à ceux qui n'en demandait pas. Par la suite, les temps ont évolué et vite et dans tous les sens, même les plus curieux et les plus mauvais. L'avènement du scrutin, du vote, des urnes et des suffrages universels venait alors bouleverser l'ordre des choses et réglementer la vie politique des nations, y compris musulmanes.

F.O.

### VOX POPULI VOX DEI ?

## Comprendre l'opinion publique, comprendre l'époque

De toute évidence, l'opinion dépend de son époque, de la communauté ou de la société qui en use, des faits et de la culture qui la provoquent et du contexte politique, économique et social dans lequel elle prend racine et pousse. Or la démocratie élective (et déjà non plus directe) a objectif de faire participer le peuple dans des prises de décisions qui sont déjà prises par les dirigeants, la fausse consultation populaire n'ayant de raison d'être que justifier les effets de ces décisions et entraîner le peuple à en assumer les conséquences, alors qu'il n'a à aucun moment souhaité ni prendre, ni participer à prendre ces décisions foncièrement antipopulaires. Si les anciennes monarchies n'adoptaient pas semblables démarches, c'est parce qu'elles n'avaient pas besoin de la vox populi pour avancer. Les pouvoirs de droit divin se construisaient sur un contrat moral, social et religieux avec leurs peuples : justice conte soumission. Le pouvoir appliquant les lois, religieuses ou humaines, déjà établis et acceptés par le peuple, et celui-ci s'engageant à observer les devoirs induits par leur allégeance à leurs souverains. C'est cette logique, pourtant équitable, dans les monarchies occidentales avant 1789, que les démocraties modernes

ont combattu. Il fallait au nom du citoyen abattre l'édifice religieux, faire descendre les lois du ciel vers la terre et faire semblant de remettre le pouvoir qui appartenait à Dieu entre les mains du citoyen. Cette fausse transposition du pouvoir exigea d'aller toujours d'aller un peu plus loin dans la gestion par «vox populi», quitte à la faire entrer de force dans l'assemblée pour légiférer.

Le monde musulman, de même d'ailleurs que le monde chrétien, n'ont connu que tardivement cette forme de consultation informelle qu'on appelle l'opinion publique. Les gouvernements les plus démocratiques, depuis Rome, étaient dotés de formes diverses de conseils consultatifs, restreints ou élargis, de ministères ou de Conseil des Sages, qui traitaient les affaires publiques en prenant en ligne de compte l'intérêt général de la communauté. C'était à eux que revenait le devoir d'écouter les doléances et les récriminations du peuple et de les porter devant le sénat.

Le monde musulman, depuis les Quatre premiers califes orthodoxes, était doté d'un Conseil consultatif, «majliss choura», ou «majliss al-hall wal-rabt», sorte de divan auprès du sultan, qui défendait la morale publique et les intérêts de la communauté. On ne demandait pas son avis à un ferblantier ou à un maçon ; ceux-ci étaient affectés à d'autres tâches et on les applaudissait s'ils finissaient leur ouvrage à temps et dans les règles de l'art. Eux-mêmes ne demandaient pas à s'exprimer publiquement dans les affaires politiques ou économiques, et n'en voulaient pas. La Cité était réglée selon une logique politique claire et chacun devait s'acquitter de ses tâches dans la communauté, se

conformant à sa position dans la hiérarchie socioprofessionnelle. Il est évident que ces fondamentaux n'ont pas été de tout temps appliqués par tous et respectés ; Muâwiya, on l'a déjà évoqué, a institué la monarchie royale transmissible par héritage en poussant les gens à faire allégeance à son fils Yézid. Est-ce parce qu'il avait craint, après sa mort, le réveil des vieux démons de la fitna, le retour des Alides et la remontée des contestations politiques au nom de la gouvernance élective ? Les historiens musulmans n'ont pas trouvé la réponse finale et décisive ; mais toujours est-il que Mouâwiya s'est rendu coupable d'un dévoiement de la gouvernance politique à son profit.

F.O.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA D'AIN DEFLA**  
**DAIRA DE HAMMAM RIGHA**  
**COMMUNE DE hammam righa**  
 Numéro d'identification fiscal : 098 44 495 908 0019

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°04 /2024**

Le président de l'Assemblée Populaire Communale de HAMMAM RIGHA lance un avis d'appel d'offres ouvert pour l'opération suivant :

**\* acquisition d' un camion citerne d'eau 10000 L .**

Les soumissionnaires qualifiés dans l'industrie /vente materiel / ou revendeurs / ou agent agree possédant un registre de commerce . sont concernés de se rapprocher auprès de la commune de hammam righa contre paiement 6.000.00 DA chez le régisseur communal, et les cahiers des charges doivent être retiré par le soumissionnaire ou son représentant. Les offres seront accompagnées des pièces suivantes :

**I- Le dossier de candidature :**

- La déclaration de candidat dument est remplie - signée, datée et cachetée par le soumissionnaire.
- La déclaration de probité dument remplie, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire.
- Reste documents de dossier de candidature indiquée a l'article 06 (cahiers des charges) concernant les instructions des soumissionnaires

**II- Offre technique :**

- La déclaration à souscrire dument remplie, datée , signée et cachetée par le soumissionnaire.
- détail avec planning de livraison précise en chiffre et en lettre dument remplie, signé, daté et cacheté. par le soumissionnaire
- Le cahier des charges remplis, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire portant a la dernière page, la mention manuscrite « la et accepté » ;

**III- offre financière:**

- La lettre de soumission dument remplie, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire
- Le bordereau des prix unitaires dument remplie en chiffre et en lettre signé, daté et cacheté par le soumissionnaire
- Le détail quantitatif et estimatif dument remplie signé, daté et cacheté par le soumissionnaire

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de fournisseur, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, portant la mention

**à s'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres ouvert n° .04/2024 .**

**\* acquisition d' un camion citerne d'eau 10000 L .**

Et envoyer à Monsieur: le président de l'A.P.C. de HAMMAM RIGHA , Au bureau de marché.

- la date de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans la presse ( en langues arabe et étrangère ) ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public(BOMOP) ou le portail des marchés publics.
- La date et l'heure limitées de dépôt des offres et la date à treize heure et quinze minute (13 h : 15mn) date et l'heure d'ouverture des plis des offres technique et financière correspondent au dernier jour de la date de préparation des offres .
- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour Ouvrable suivant.
- les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de dépôt des offres.
- L'ouverture des plis du dossier de Candidature, offres techniques et financières aura lieu au siège de la commune En séance publique à (13 :30) mn au jour meme de depot.
- les soumissionnaires sont invités à assister à la stance d'ouverture des plis.

L'EXPRESS DU 13/05/2024 ANEP : N° 2416015617

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE M'SILA**  
**DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**  
**N.I.F N° 001328019020255**  
**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire**

Conformément à l'article 161 du décret Présidentiel N°247/15  
 Correspondant au : 16-09-2015 Portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de M'Sila informe les bureaux d'études ayant participé à l'Avis De concours restreint portant etude du projet :

Etude Et Suivi Pour La Realisation D'une École Primaire Type 2 N "02" Au Niveau Du Site Des 1050 Logements , Pos 09, Commune De M'sila , Wilaya De M'sila (Cites D'habitat Integrees 2024).

paru sur le quotidien ل'EXPRESS en langue arab en date du 04/04/2024 et en langue française L'EXPRESS en date du 04/04/2024

Et suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres (évaluation final) tenue le: 30/04/2024 au siège de la Direction des Equipements Publics de la Wilaya de M'Sila, attribué provisoirement à :

N°	MIT	MONTANT (DA) en T.T.C	DELAJ (mois)	POINT TOTAL	Numéro D'identification fiscal	OBSERVATIONS
01	groupeement/barbagi l'ijmaik boulevard abd sirachid + bouhig mouhammad ghant/ boulevard abd sirachid	9.458.000.00	03 M	72,25	19428010477012202800	Mieux classé Qualité

Un délai de 10 jours est accordé aux soumissionnaires pour introduire leurs recours auprès de la commission des marchés de la Wilaya de M'Sila et ce à compter de la première parution du présent avis sur les quotidiens.

les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher à nos services dans un délai de trois (3) jour à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire

L'EXPRESS DU 13/05/2024 ANEP : N° 2416015646

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**Wilaya de Saïda**  
**Conservation des Forêts**

**AVIS D'ATTIBUTION PROVISoire DES MARCHES .**

**NIF 20800921742**

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics., il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à L'Avis d'appel d'offres ouvert avec exigences des capacités minimales N°03/2024 Paru le 17/04/2024 au quotidiens "L'EXPRESS" (en FRANCAIS) et «الأمور» le 17/04/2024(en arabe). Relatif Aux aménagement des pistes forestières(25 K.M)- programme 2024, la commission d'évaluation des offres a déclaré les résultats Comme Suit ;

Lot	Volume(km)	Commune	Impact	Entreprise	Montant En T.T.C	DELAJ
01	08	Sidi Amar	DJ Touzala	Hamitchi Nouredine	10 234 000,00 D.A	04 Mois
02	06	Ain Soltane	Chaaba	Kheifaoui Sofiane	8 341 900,00 D.A	118 Jours
03	08	Ain El Hadjar	Tandft (Hassi Aoun)	Nez Echalb Mohamed Badr Eddine	9 823 450,00 D.A	03 Mois.
04	03	DouThabet	Ras el Ma	Ameur M'hamed	4 117 400,00 D.A	03 Mois

Conformément à l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, tout soumissionnaire contestant le choix de la commission d'évaluation des offres peut introduire un recours auprès de la conservation des forêts de la Wilaya de Saïda dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou dans le Bomop.

Les soumissionnaires non retenus et qui sont intéressés peuvent se rapprocher de la conservation des forêts au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou dans le Bomop.

L'EXPRESS DU 13/05/2024 ANEP : N° 2416015670

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA DE LAGHOUAT**  
**DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU**  
**NIF DREW.L: 099003019000736**

**Avis D'appel D'offres National ouvert avec exigence de capacité minimale**  
**N° 03/2024**

La SONATRACH de la wilaya de Laghouat lance un avis d'appel d'offres national avec exigence de capacité minimale conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément aux articles 44 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant règlement des marchés publics et des délégations des services public.

ayant pour objet des travaux de :

**Achèvement réhabilitation du collecteur d'assainissement de la station de refoulement de la commune de kheng.**  
**\*Intitule d'Opération :**  
**Achèvement réhabilitation du collecteur d'assainissement de la station de refoulement de la commune de kheng.**

Les soumissionnaires intéressés par cet avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des ressources en eau de la wilaya de Laghouat.

Les entreprises qualifiées peuvent retirer le cahier des charges auprès de : Direction des Ressources en Eau, Ras Docteur Saïdane Laghouat - (Secrétariat)

Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres les documents légalisés, exigés par la réglementation en vigueur en deux enveloppes.

**Les conditions de participées au offre :**

**1- Qualification :**

- les soumissionnaires doivent avoir la catégorie 06 et plus en hydraulique principale code (34-705).
- capacité professionnelle:
- les soumissionnaires doivent avoir une seul attestation de bonne exécution dans le domaine «Réalisation et Réhabilitation des réseaux d'assainissement » dont le montant pas moins de 60.000.000,00 DA paru par un organisme public et la date de sa signature ne doit pas dépasser 10 ans.

**1- première enveloppe : offre candidature**

- Déclaration de candidature.
- une déclaration de probité.
- Les statuts pour les sociétés.
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant, des sous- traitants :

**\* capacité professionnelle qualification**

les soumissionnaires doivent avoir la catégorie 06 et plus en hydraulique principale code (34-705).

**\* capacités financier : moyens financiers**

**\* capacités technique : moyens humains , moyens matériels , capacités professionnelles**

**2- deuxième enveloppe : offre technique**

- une déclaration à souscrire.
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique.
- fiche signalétique technique.
- plan d'exécution des travaux
- le cahier des charges portant à la dernière page.

**3- troisième enveloppe : offre financier**

- la lettre de soumission.
- le bordereau des prix unitaires <
- Le détail quantitatif et estimatif.
- la décomposition du prix global et forfaitaire.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachée et anonyme, comportant la mention « à s'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres- appel d'offres N° : ..... »

La date limite de dépôt des offres est fixée après 15 jours de la première parution de cette avis dans les journaux Nationaux ou au BOMOP à partir de 08 :00 H jusqu'à 14 :00 H .

Les soumissionnaires resteront engagés pendant une durée de 03 mois + délai de préparation des offres 15 jours à compter de la date limite des dépôts, selon l'article 16 du cahier des charges.

Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des offres le même jour du dépôt des offres à 14 :00 H à Direction des ressources en eau Du wilaya de Laghouat.

L'EXPRESS DU 13/05/2024 ANEP : N° 2416015654

ALLEMAGNE

# Des milliers de manifestants chahutent la gigafactory de Tesla

Depuis février des militants écologistes s'insurgent régulièrement contre le projet d'agrandissement de l'usine berlinoise de Tesla. Pour la firme automobile, ce site est stratégique pour son marché européen. Il produit notamment le « Model Y », SUV qui marche le mieux sur le Vieux-Continent. Par ailleurs, l'usine emploie 12 000 personnes.



Journée très chahutée pour Tesla en Allemagne. Plus d'un millier de manifestants écologistes ont de nouveau manifesté ce samedi contre le projet de la firme d'agrandir son usine de voitures électriques implantée depuis 2022 à Grünheide, à une trentaine de kilomètres au sud-est de Berlin, selon la police. Accompagné d'un important dispositif policier, les manifestants, 2.000 selon les organisateurs, ont brandi des banderoles avec différentes inscriptions comme « pour une meilleure vie au-delà du capitalisme », avec un dessin d'une voiture Tesla en train de brûler, ou « Grünheide dit non merci Tesla ». Selon un vidéaste de l'AFP sur place, de petites bagarres entre quelques militants et des policiers ont eu lieu au tout début de la manifestation mais après quelques minutes, la situation s'est calmée.

Issus d'un collectif d'associations de protection de l'environnement, parmi lesquelles Extinction Rebellion, Nabu et Robin des Bois, les manifestants ont entamé depuis mer-

credi un week-end prolongé d'actions en établissant notamment un camp non loin de l'usine. « Les gens qui vivent ici perdent leurs moyens de subsistance parce qu'ils n'ont plus d'eau potable, la qualité de l'eau se dégrade », a dit une militante de 49 ans, Katja Kühn, interrogée par l'AFP. « Globalement, nous savons aussi que nous n'avons pas besoin de plus de voitures électriques, mais que nous devons concevoir notre mobilité de manière totalement différente », a-t-elle ajouté. Vendredi, plusieurs manifestants avaient déjà tenté de s'introduire sur le site de Tesla mais la police les avait repoussés. Un porte-parole des forces de l'ordre avait fait état de blessés des deux côtés.

Depuis février des militants écologistes s'insurgent régulièrement contre le projet d'agrandissement de l'usine Tesla. Ils appellent à la sécurité de « l'approvisionnement en eau » et à « une réelle protection du climat », en protestant contre les « solutions

capitalistes bidon » d'Elon Musk. Le milliardaire américain souhaite agrandir de 170 hectares l'usine de Grünheide afin d'y doubler la production, pour atteindre un million de véhicules électriques par an. Ce projet hérisse les écologistes et les habitants, qui s'inquiètent pour la forêt environnante et la nappe phréatique, ou encore d'une augmentation du trafic routier dans la région. Un référendum local s'y est opposé à 60%, mais à vocation seulement consultative. Inaugurée en 2022, cette « Gigafactory », la seule de Tesla en Europe, occupe déjà environ 300 hectares, sur lesquels travaillent environ 12.000 personnes. C'est d'elle que sort le « Model Y », SUV phare de Tesla pour le marché européen. L'extension du site, sur laquelle aucune décision finale n'a été prise, a vocation à doubler la production. Aujourd'hui, sa capacité totale est de 500.000 unités par an, mais la production réelle serait autour de 250.000 voitures électriques annuelles.

Début mars, l'incendie d'un pylône électrique, revendiqué par un groupuscule d'extrême gauche, avait mis l'usine à l'arrêt pendant plusieurs jours. Une semaine après ce sabotage, le patron de Tesla, Elon Musk, était venu « soutenir » les salariés de l'usine et s'en prendre aux auteurs de l'incendie qu'il avait qualifiés « d'écoterroristes ». L'entreprise américaine a estimé à plusieurs centaines de millions d'euros le préjudice lié à cet incendie. Cette facture salée s'est ajoutée à celle causée par un autre arrêt de la production entre le 29 janvier et le 11 février dernier. En cause : une pénurie de pièces due à l'allongement des itinéraires de transport maritime en mer Rouge.

En plus du préjudice économique, cet incendie a entraîné des retards de livraisons en Europe, alors même que le constructeur a publié de très mauvais chiffres de livraisons au départ de son usine en Chine qui alimente l'Europe en Model 3.

In La Tribune

LE NIVEAU D'ALERTE RELEVÉ

## UN VOLCAN ENTRE EN ÉRUPTION DANS L'EST DE L'INDONÉSIE

Un volcan dans l'est de l'Indonésie est entré en éruption jeudi 8 mai, incitant les autorités locales à relever le niveau d'alerte de 2 à 3 et à avertir la population de rester à l'écart.

Le mont Ibu, situé sur l'île de Halmahera dans la province des Moluques du Nord, est entré en éruption à 11h11 (heure locale) et a envoyé une épaisse colonne de fumée noire et de cendres au-dessus du sommet.

Le volcan a craché une tour de cendres à 1,5 kilomètre au-dessus du sommet, a indiqué l'agence indonésienne de volcanologie. Sur la base des résultats de la surveillance visuelle et instrumentale, le niveau d'activité du mont Ibu a été élevé du niveau 2 au niveau 3 d'un système à quatre niveaux, a déclaré le chef du Centre de volcanologie et d'atténuation des risques géologiques (PVMBG), Hendra Gunawan.

Les autorités ont formé une zone d'exclusion entre trois et cinq kilomètres autour du cratère du volcan et ont exhorté les habitants des environs à porter des masques et des lunettes lors des activités de plein air et à se préparer aux chutes de cendres volcaniques.

L'Indonésie, un vaste archipel, connaît une activité sismique et volcanique fréquente en raison de sa position sur la "ceinture de feu" du Pacifique.

In Le Courrier du Vietnam

EN VUE DE RÉDUIRE LES ROTATIONS DU PERSONNEL

## L'intelligence artificielle au secours des entreprises japonaises

Quand un jeune sur dix quitte son emploi avant la fin de sa première année de travail, l'intelligence artificielle apparaît aux employeurs comme une aide précieuse pour les retenir.

Avril au Japon coïncide avec les premiers jours en entreprise des nouveaux employés tout juste sortis de l'université. Ces jeunes sont précieux pour les compagnies confrontées à une pénurie aiguë de main-d'œuvre. Or un jeune sur dix quitte son emploi dans l'année qui suit son embauche – parfois dès le premier jour – et 30 % le font dans les trois ans, d'après le ministère du travail japonais.

D'où l'idée de Naruhiko Shiratori, professeur à l'université de la ville de Tokyo, de développer un système basé sur l'intelligence artificielle (IA) évaluant la probabilité de départ d'un salarié, afin de le prévenir. Mis au point avec la startup Shikinami, le système compile les données relatives aux employés de l'entreprise, comme leur assiduité, leur âge et leur genre, et leurs congés. Il intègre aussi les informations concernant les salariés qui ont quitté l'entreprise. Cela permet de créer un modèle de rotation du personnel spécifique à l'entreprise. Sur cette base, l'utilisateur peut entrer des données sur les nouvelles recrues,

telles que leurs heures d'arrivée et de départ et leurs éventuelles absences après l'entrée dans l'entreprise. Cela permet d'évaluer le risque de démission. A l'essai dans plusieurs compagnies, le taux de précision du système atteindrait 83,7 %.

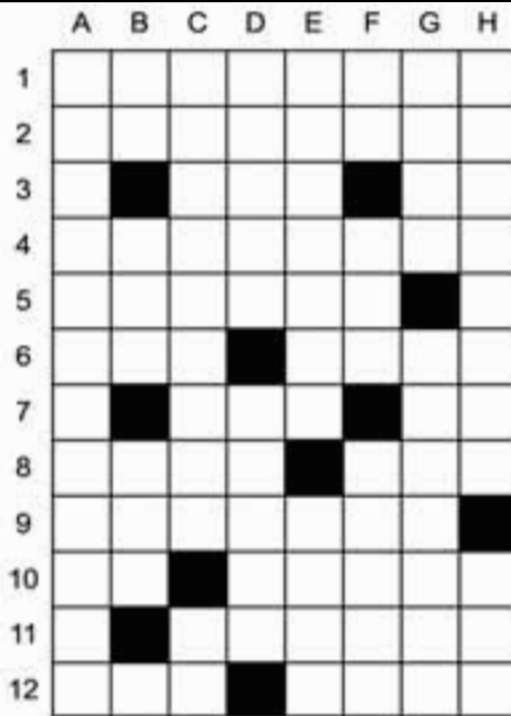
Pour créer cet outil, M. Shiratori s'est appuyé sur un logiciel qu'il a lui-même mis au point pour limiter l'abandon des études. « En moyenne, le taux d'abandon dans les universités est à moins de 2 %, mais dans certains établissements, il peut atteindre plusieurs dizaines de pour cent. » Cela a un impact important notamment sur les finances des établis-

sements privés, eux-mêmes confrontés à la baisse générale du nombre d'étudiants. L'enjeu est similaire pour les entreprises qui souhaitent réduire les coûts – recrutement, formation, vacance des postes et départs à la retraite – engendrés par les changements de personnel. Une embauche revient en moyenne à 936 000 yens (5 600 euros) pour les nouveaux diplômés et à 1 033 000 yens (6 200 euros) pour les travailleurs en milieu de carrière, selon l'édition 2020 du Livre blanc sur l'emploi du spécialiste des petites annonces Recruit.

In Le Monde



## Mots Croisés



### VERTICALEMENT

- A. Définir un style.
- B. A apprécié la farce. Avant sigma. Lié.
- C. Privée d'un membre. Le premier fleuve de France.
- D. Fleur en forme d'étoile. Animal qui dort beaucoup.
- E. Boissons des dieux. Il est porté par une étoile.
- F. Un peu de chlore. Mousse au pub. Ils ne sont pas sans héritiers.
- G. On l'appelle orignal au Canada. Ville célèbre pour ses vins doux.
- H. Fanatique. Largeurs d'étoffes.

### HORIZONTALEMENT

- 1. Elles sont dues par les débiteurs.
- 2. Creux souvent poilu.
- 3. Tel un prix sans surprise. Actinium.
- 4. Appréhendant.
- 5. Relatif à plusieurs voix.
- 6. Il est donné au départ. Jeune héros sans famille.
- 7. Pronom personnel. Argon abrégé.
- 8. Déferement subit. Un lieu pour ruminer.
- 9. Qui ne donnent plus signes de vie.
- 10. Il pose une condition dès le départ. Chaîne russe.
- 11. Forme de trot.
- 12. Aber en Bretagne. Consommas.

## LES MOTS FLÉCHÉS

**DECOCTION** (down)

**ANNEAUX BRILLANTS** (down)

**ARISTOCRATE** (down)

**GAGE HUMAIN** (down)

**CLAMAI** (down)

**SCANDALEUX** (down)

**ENSORCELLER EN AFRIQUE** (right)

**ROMPT LE BAIL** (down)

**CHIOT OU CHATON** (down)

**CANTON VOISIN** (down)

**RIVIÈRE BRETONNE** (down)

**MOUVEMENT DES HERRÉS DANS LE VENT** (down)

**C'EST LA FÊTE !** (right)

**BLESSANT, VEXANT** (right)

**DE L'AIR POUR LE REGATIER** (right)

**SOUFFRANCE** (right)

**SUPPRIME UNE VOYELLE** (right)

**TITANE AU LABO** (right)

**ANIMAL DE JEU** (right)

**IL INDIQUE LES CHOIX DE CONSOMMATION** (right)

**APPREHÉNDE, A PEUR DE** (down)

**GRAND SERPENT** (down)

**DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE** (down)

**ADMIRISTRÉES** (down)

**ARTICLE À MADRID** (right)

**L'UNION EUROPÉENNE** (right)

**QUAND IL N'Y A RIEN À SIGNALER** (right)

**QUATRE ÉTATS EN UN** (right)

**LAC AMÉRICAIN** (right)

**MANQUE PÉNURIE** (right)

**PETIT ÉTAT-MAJOR** (right)

**OPULENCE** (right)

**AVANT L'AISNE** (right)

**COMPLÈTEMENT OUBLIÉE** (right)

**VILLE ANGLAISE CÉLÈBRE POUR SON COLLÈGE** (right)

**PASSAGE ENTRE DEUX PORTES** (right)

**CELA PERMET DE CHOISIR** (right)

**CARTE DE JEU** (right)

**CELLE DES RUSSES EST SLAVE** (right)

**PROPHÈTE BIBLIQUE** (right)



## SIDOKU

			2		9		7
3		5					
	4				8		1 2
	7			6		4	
6	3			1		7	
	9			5		2	
	6				1		2 7
7		9					
			4		7		6

## MOTS MÊLÉS

AERE AISE ALARME AMELIORE ASTRE BARNUM CARNE CHANCRE CROUTE  
 DEPOT EMINENT ENTRECOTE ERRE FANATIQUE FASCINANT FERRY GRIFFURE  
 INNOCENCE LUTIN MARACAS MONOI PANORAMA PIEGE RACCOURCI SEXY  
 TRITURER UNIFORME VAHINE

F	I	E	E	R	A	E	N	D	E	E	E
A	A	C	M	E	N	I	E	M	R	N	A
S	M	N	R	R	T	P	O	U	T	I	C
C	A	E	A	U	O	N	F	R	S	H	B
I	R	C	L	T	O	F	E	E	A	A	S
N	O	O	A	I	I	C	I	N	R	V	E
A	N	N	U	R	O	Q	C	N	I	R	X
N	A	N	G	T	A	R	U	A	U	M	Y
T	P	I	E	G	E	M	E	E	R	R	E

# 16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 04:02	DOHR 12:45	ASR 16:34	MAGHREB 19:50	ISHA 21:22
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

## ANABIB LE LIVRE À DJEZZY

### UN PREMIER PYLÔNE DE FABRICATION LOCALE

L'entreprise nationale de tubes et transformation de produits plats (Anabib) a livré à Optimum Telecom Algérie « Djezzy » un premier pylône avec un taux d'intégration locale de 90%, a indiqué hier dans un communiqué l'opérateur public de téléphonie mobile. « Cette réalisation témoigne de l'expertise et de l'engagement des deux socié-

tés envers le savoir-faire national algérien », est-il indiqué dans le communiqué, soulignant que Djezzy et Anabib ont franchi grâce à cette démarche « une étape importante dans le cadre de la mise en œuvre de leur partenariat ». Cette étape a démontré également « la détermination des deux sociétés à favoriser le développement écono-

mique durable, tout en révélant la capacité de l'industrie nationale à répondre aux besoins du marché et de l'écosystème », y est-il écrit. Les deux entreprises « ont élaboré une stratégie de collaboration ambitieuse visant à soutenir l'innovation dans l'industrie des télécommunications », y est-il ajouté.

# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // LUNDI 13 MAI 2024 // N°813 // PRIX 20 DA

ALORS QUE LES IMPORTATIONS SONT EN BAISSSE

## La production pharmaceutique reste sur une tendance à la hausse

**Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, révèle de bonnes nouvelles pour le secteur dont il a la charge, annonçant ainsi que la production pharmaceutique nationale doit atteindre, en valeur, plus de 4 milliards de dollars en 2024.**

Aoun qui s'exprimait au Forum d'« El Moudjahid » a expliqué que l'outil productif local doté de 300 unités publiques et privées, avait déjà dégagé 3,56 milliards de dollars en 2023 et 3,14 milliards de dollars en 2022. Parallèlement à cela, il y a une tendance à la baisse des importations, selon le ministre, qui a indiqué que celles-ci se chiffraient à 1,422 milliard de dollars en 2022, à 1,293 milliard de dollars en 2023. Et de souligner qu'elles seront réduites à 1 milliard de dollars en 2024. Par ailleurs, il est attendu que l'industrie locale permette d'atteindre 80,48% de taux de couverture du marché pharmaceutique local d'ici la fin de l'année en cours, ajoutant qu'actuellement, le pays produit plus de 3 400 molécules de médicaments sur 4 500 molécules présentes sur le mar-



ché national. Le ministre a en outre évoqué les avancées enregistrées au niveau des projets de production d'huile végétale, notamment avec l'usine « El Mahroussa » située à Alger, « qui va bénéficier d'une extension prochainement pour répondre aux besoins d'huile de table ». Il a également parlé du projet de transformation de sucre à

Larbatache (Boumerdès) et de quatre projets de production de levure chimique (Tipaza, Djelfa, Chlef, Oran). Le ministre a également mis en avant le niveau de production nationale de ciment ayant permis d'exporter pour un montant de 747 millions de dollars en 2023, et la production de fer et d'acier qui ont permis à l'Algérie de se

classer troisième au niveau arabe dans le secteur, dont la production atteindrait 4,2 millions de tonnes en 2024. Dans un autre chapitre, Ali Aoun a déclaré que le ministère n'est pas responsable du retard accusé dans la livraison des véhicules. Il a conseillé aux acheteurs qui se sentent lésés de recourir à la justice pour défendre leurs droits. Il semble inconcevable que l'on exige le paiement de la totalité du prix du véhicule, mais que l'on fasse attendre le client pendant des mois avant de le lui livrer. Le délai entre la commande et la livraison ne devrait pas dépasser les 45 jours, selon les clauses contractuelles usuelles. Aoun a expliqué que le citoyen doit savoir qu'il existe une justice qui protège ses droits et ses intérêts.

Y.B.

## LE PRÉSIDENT TEBBOUNE PRÉSENTE SES CONDOLÉANCES SUITE AU DRAME DES SABLETTES



Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présenté, hier, ses condoléances aux familles suite au drame survenu samedi aux Sablettes, à Alger, où cinq (05) enfants ont trouvé la mort lors de leur noyade.

## LE MOUVEMENT ENNAHDA RÉAFFIRME SA PARTICIPATION AU PROCHAIN SCRUTIN PRÉSIDENTIEL

### DOUBI DIT ASPIRER À « CONSACRER L'ÉTAT DE DROIT »

Le secrétaire général du Mouvement Ennahda, Mohamed Dhouibi, a réaffirmé samedi à Skikda la participation de sa formation politique au prochain scrutin présidentiel, précisant que la forme de cette participation sera tranchée ultérieurement par le Conseil du Mouvement (Madjlis Echoura). Lors d'une rencontre de concertation sur la prochaine élection présidentielle avec les militants de son parti dans les wilayas de Skikda, Annaba, Guelma et d'El Tarf, tenue au siège du parti à Skikda, M. Dhouibi a considéré que le parti escompte, à travers sa participation à ce scrutin, réaliser "plusieurs objectifs", assurant que son Mouvement prendra part à la présidentielle sous une forme qui "sera tranchée par le conseil national, après la série de consultations menées par le bureau national du parti à travers les wilayas ». Il a ajouté que le Mouvement Ennahda aspire par sa participation à la prochaine élection présidentielle, à "consacrer l'Etat de droit, bâtir une économie forte et diversifiée, améliorer les services destinés aux citoyens et affirmer la position de l'Algérie dans le concert des nations parmi les pays leaders". Dhouibi a considéré que la vie politique "repose sur des militants fidèles qui partagent leurs opinions avec les directions de leurs partis" et c'est cela qui a amené le Mouvement Ennahda, a-t-il expliqué, "à tenir ces rencontres de concertation pour écouter ses militants". Il a également évoqué la situation en Palestine occupée et le génocide perpétré contre le peuple palestinien par l'entité sioniste, saluant à ce propos les positions constantes de l'Algérie, gouvernement et peuple, de soutien à la juste cause palestinienne.

I.Med

## DÉCÈS DU MOUDJAHID MOHAMED MAHFOUD BOUSMAHA

Le moudjahid et ancien commandant Mohamed Mahfoud Bousmaha, dit « Mohamed el Berrouaghia » est décédé à l'âge de 85 ans, a indiqué, hier, un communiqué du ministère des Moudjahidine et des Ayants droit. Mohamed el Berrouaghia était un moudjahid hors pair et un membre éminent dans la Wilaya IV historique. « C'est avec une grande tristesse et une profonde affliction que j'ai appris le décès du moudjahid et ancien commandant Mohamed Mahfoud Bousmaha, dit Mohamed el Berrouaghia », a écrit le ministre des Moudjahidine et

des Ayants droit, Laid Rebiga, dans un message de condoléances adressé à la famille du défunt et à ses compagnons de lutte. « En cette douloureuse circonstance, je prie Allah Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa sainte miséricorde, de prêter patience et réconfort à sa famille, ses proches et ses compagnons de lutte et de l'accueillir en Son vaste paradis aux côtés de ceux qu'il a comblés de Ses bienfaits et entourés de Sa grâce éternelle », a encore écrit le ministre. Le défunt sera inhumé après la prière d'Al Asr au cimetière de Sidi Yahia à Alger.

## DÉCÈS DU MOUDJAHID NEMMAR MOHAMED DIT "MOHAMED SEGHIR" À L'ÂGE DE 88 ANS

Le moudjahid Nemmar Mohamed dit "Mohamed Seghir" est décédé, dimanche, à l'âge de 88 ans, a indiqué dimanche, un communiqué du ministère des Moudjahidine et des Ayants droit. Né le 2 juin 1936 à El Karimia, dans la wilaya de Chlef, le défunt a grandi dans une famille révolutionnaire où il a été bercé par les valeurs de liberté et de rejet du colonisateur. Il a mémorisé le Saint Coran à la zaouïa de Sidi Mekraz avant de commencer le militantisme aux côtés de l'imam de la zaouïa où il recevait les chefs de la Révolution dans la région, tels que le Chahid Djilali Bounaama, en préparation de son déclenchement. En 1960, le défunt fut nommé commissaire politique dans la région de Chouchaoua et Mekarzia, puis commissaire politique à la première section de Harchoun et Oued Fedha. Il a été ensuite nommé chef de la 7<sup>e</sup> section de la 3<sup>e</sup> Région en tant que responsable politique militaire, avant de rejoindre le bataillon d'El Karimia. Il a participé à de nombreuses batailles et affrontements dans la région, dont la bataille de "Bab El Bakouche" et les batailles de "Beni Bous-

tour". Le moudjahid a continué le combat aux côtés de ses compagnons d'armes, défiant la tyrannie du colonisateur malgré les conditions difficiles et les persécutions, jusqu'à l'indépendance, pour vivre dans le giron de la liberté, fidèle aux principes immuables de Novembre. Il a ensuite participé au processus de construction et d'édification. Après l'indépendance, il a été nommé membre du bureau de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidine, avant de se consacrer à l'écriture de ses mémoires sur son combat politique et militaire pendant la glorieuse Guerre de libération nationale, sous le titre "Mémoires du Ouarsenis- Le moudjahid Mohamed Seghir Nemmar - Pour que vive l'Algérie". En cette douloureuse épreuve, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laid Rebiga, présente à la famille du défunt et à ses compagnons d'armes, "ses sincères condoléances, l'assurant de ses profonds sentiments de compassion", priant Allah Tout-Puissant de combler le défunt de Sa sainte miséricorde et de prêter aux siens patience et réconfort.

